Commune d'

Ecrosnes

Eure-et-Loir

rue de la Mairie - 28230 Ecrosnes - Tél : 02 37 31 56 07

Plan Local d'Urbanisme



ANNEXES DOCUMENTAIRES

8.2

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 5 décembre 2008
- Arrêt du projet le 15 mars 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 26 août au 27 septembre 2013
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2013

Sources :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C.A.U.E d'Eure-et-Loir
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

En Perspective URBANISME & AMENAGEMENT

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2013

approuvant
le plan local d'urbanisme
de la commune d'Ecrosnes
Le Maire,

PHASE :

Approbation

En Perspective Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

Cahier 1

Développer ma commune, comment faire ?

Limiter l'étalement du bourg

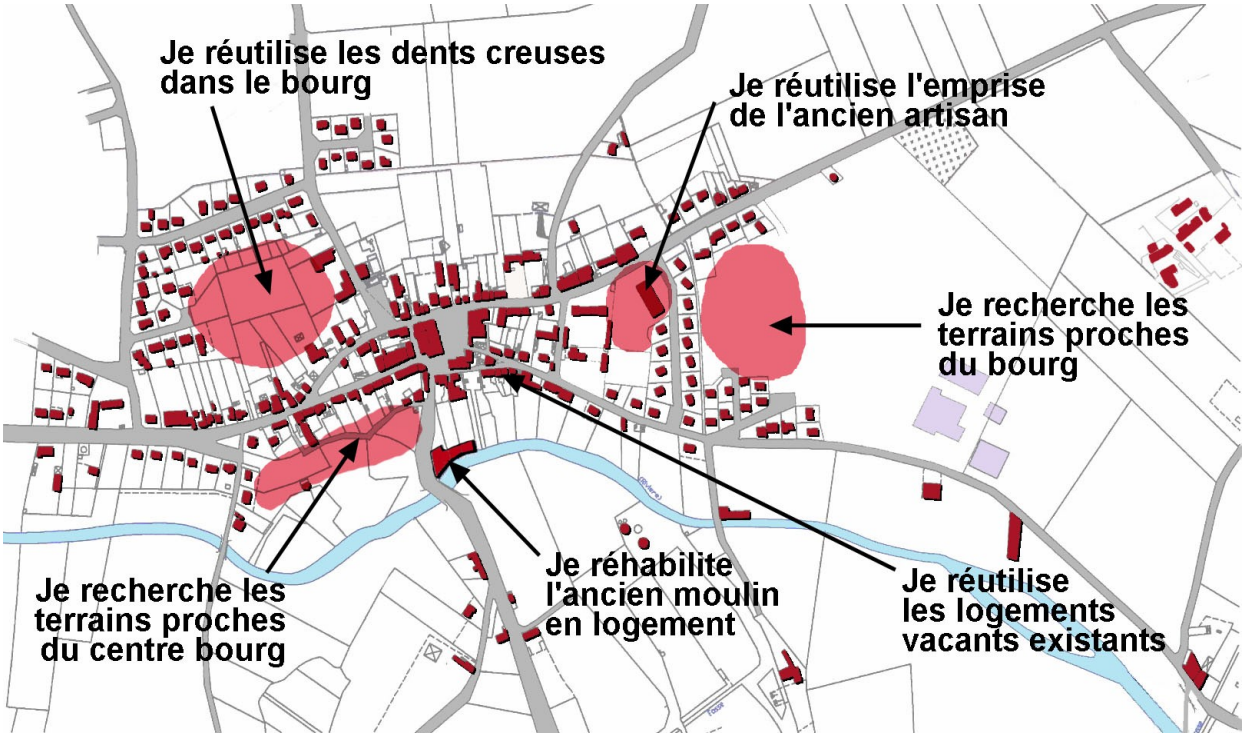

« Je redonne une unité au bourg et j'économise l'espace agricole »

La loi SRU votée en 2000 nous demande d'économiser l'espace lors des extensions urbaines, de favoriser la mixité sociale et de limiter les déplacements de proximité de la population (aller à pied à l'école...) .

Cahier 1

Économiser l' espace

La densité permet d'accueillir plus d'habitants sur une même surface



Les maisons individuelles sur grandes parcelles consomment beaucoup d'espace (5 à 10 logements / ha). D'autres types de logements permettent d'accueillir un plus grand nombre d'habitants sur une même surface.



Maisons individuelles accolées sur petites parcelles

15 à 20 logements / ha



Maisons de ville, centre bourg ancien

20 à 60 logements / ha



Appartements, résidences, petits collectifs

40 à 100 logements / ha

Le capital foncier ainsi économisé permet à la commune de garder des emprises pour ses projets à venir.

Cahier 1

Économiser les deniers de la commune et du contribuable

Regrouper l'habitat permet de réduire les dépenses

« Avec les grandes parcelles, le bourg s'étale trop et tout nous coûte de plus en plus cher à entretenir »

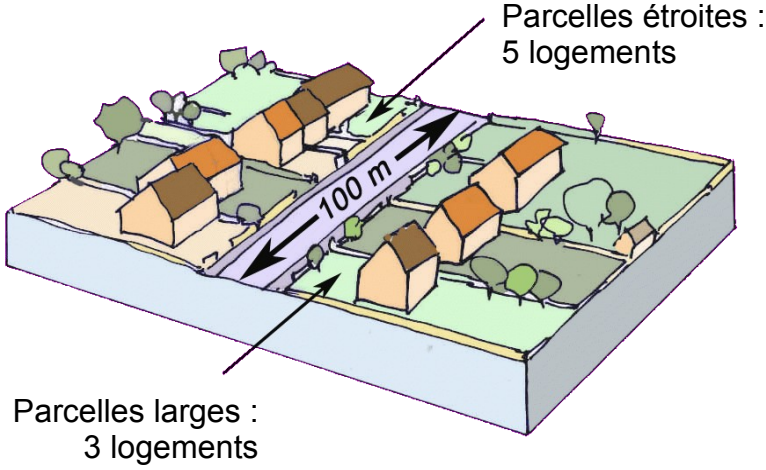

Pour une même longueur de rue, on dessert plus de logements.

L'éloignement coûte à la commune

L'éloignement augmente des frais d'entretien et de services : ramassage scolaire, collecte des ordures, courrier, desserte et entretien de la voirie et des réseaux....

« Il faut arrêter de construire des quartiers neufs aussi éloignés du centre que les hameaux »

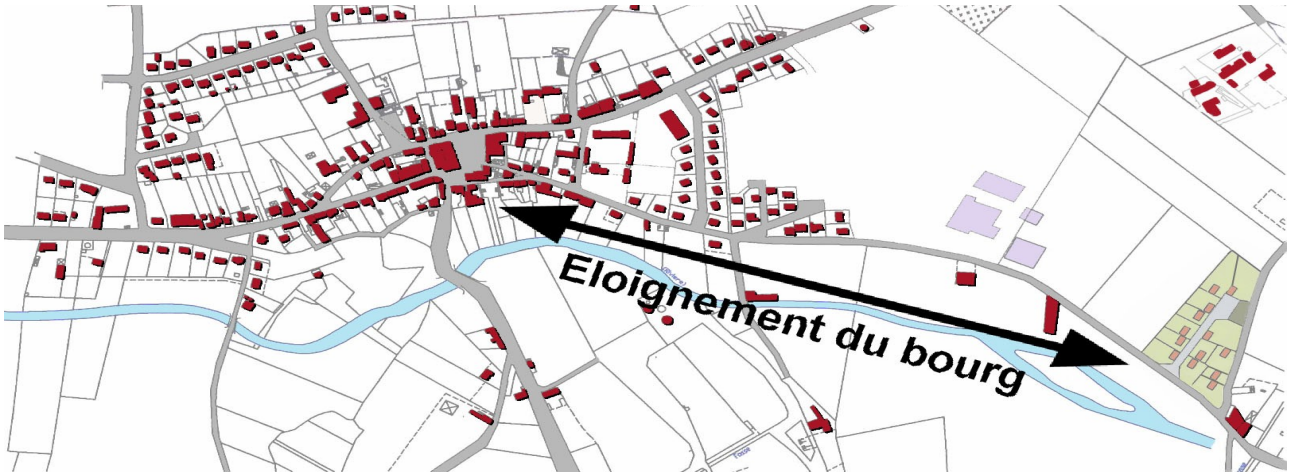

Cahier 1

Diversifier l'offre de logements permet d'accueillir une population variée

L'offre de parcelles de tailles variées permet d'éviter la ségrégation sociale des quartiers. Actuellement, compte tenu des coûts élevés du foncier et de la construction, il est important de pouvoir proposer différents types de logements (appartement, maison de ville, maison individuelle) pour accueillir une population plus jeune, disposant a priori de moyens financiers plus réduits.

« Ici il n'y a pas de quartier de riches ni de quartier de pauvres, tout le monde vit ensemble »

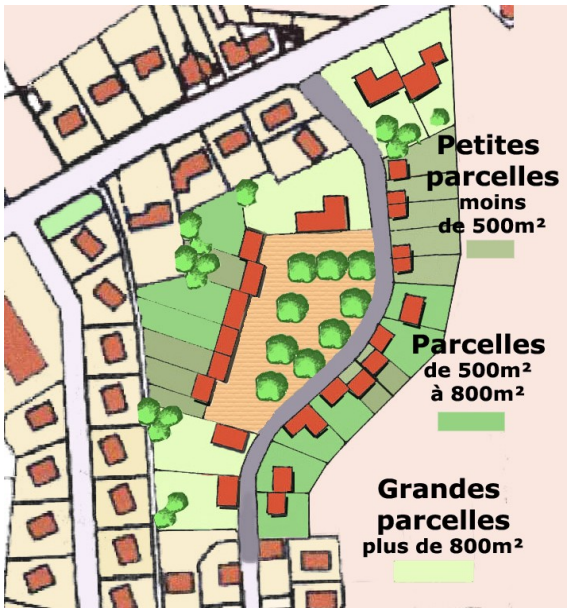

Des parcelles variées pour répondre à des besoins diversifiés

Favoriser une cohabitation entre les âges

La diversification de l'offre de logement (appartement, maison de ville, maison individuelle) permet de répondre aux différents besoins des habitants selon les âges. Le mélange des tranches d'âges dans le nouveau quartier permet d'éviter le phénomène rencontré dans de nombreux lotissements, le vieillissement uniforme de la population.



« On a d'abord habité une maison avec un jardin, mais avec l'âge une petite maison avec une cour nous suffit »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale de l'Equipement
Eure-et-Loir

2ème Charte départementale pour l'environnement

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme Stratégie
bus28@equipement.gouv.fr

Cahier 2

Je n'habite pas n'importe où. Savoir regarder sa commune

Comprendre le site : notre bourg est unique

On a construit en fonction du relief: les rues suivent une courbe de niveau, les façades s'alignent sur la rue, les jardins s'étirent vers la rivière.

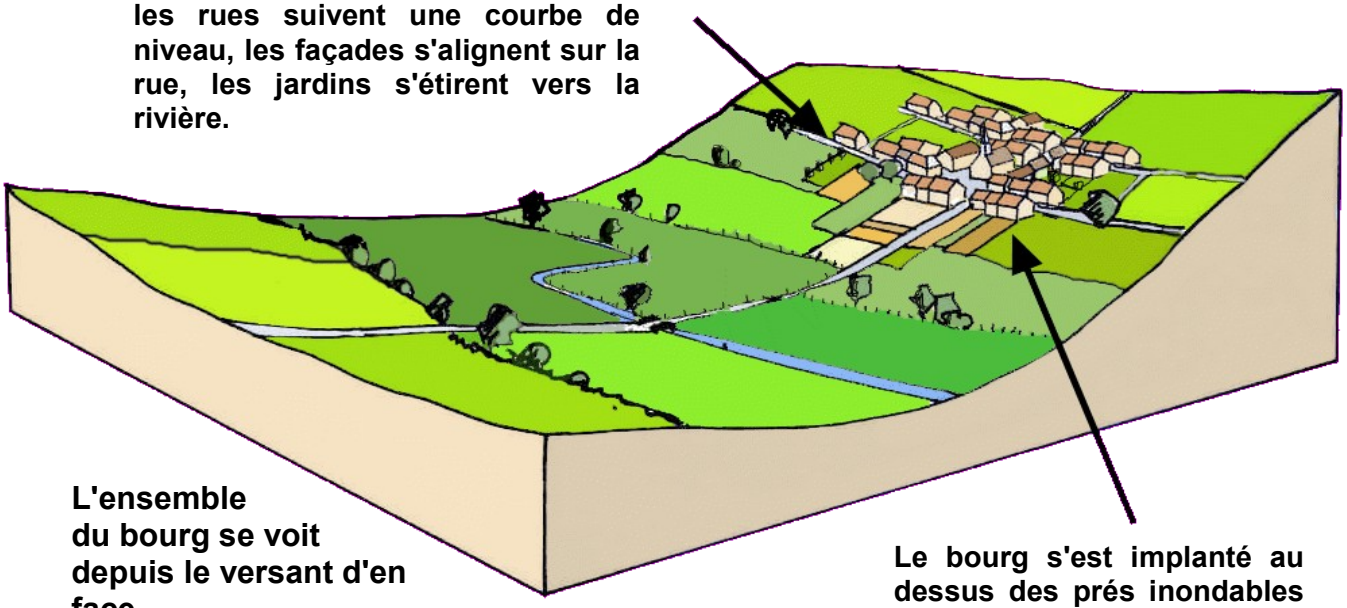

L'ensemble du bourg se voit depuis le versant d'en face

Le bourg s'est implanté au dessus des prés inondables sur le versant ensoleillé

« Ce qui est beau dans le bourg, c'est qu'il est bien groupé au bord de la rivière sur le versant ensoleillé »

Dans la plaine, le bourg se voit d'abord comme une silhouette. Les dernières maisons construites se voient le plus.
Dans la vallée, le bourg sur un versant se voit de loin. Toutes les constructions sont très visibles.
Dans le fond de vallée, le bourg s'étire souvent le long de la rivière s'adaptant au relief.

Cahier 2

Comprendre son histoire

Le bourg s'est construit selon certaines logiques, selon une histoire. Il faut la connaître avant de décider

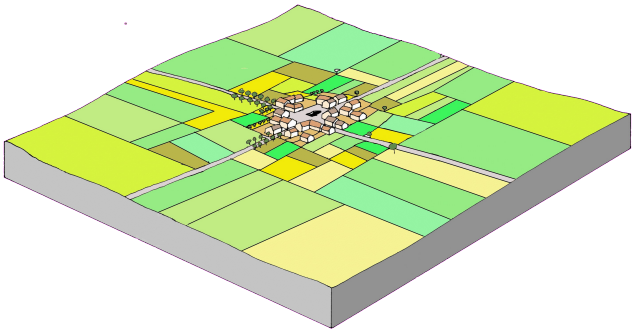

HIER
Quelques fermes à une croisée de chemin, groupées autour d'un point d'eau

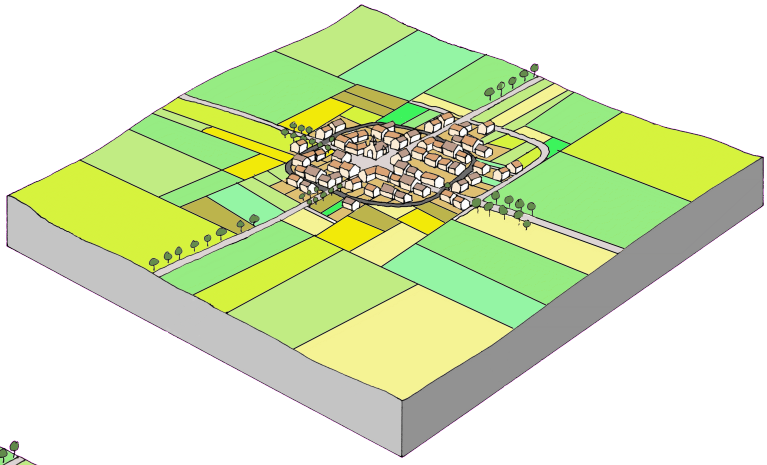

AUJOURD' HUI
Le village s'agrandit, les espaces publics s'organisent autour de la place centrale. Le chemin de tour de village permet de desservir les jardins.

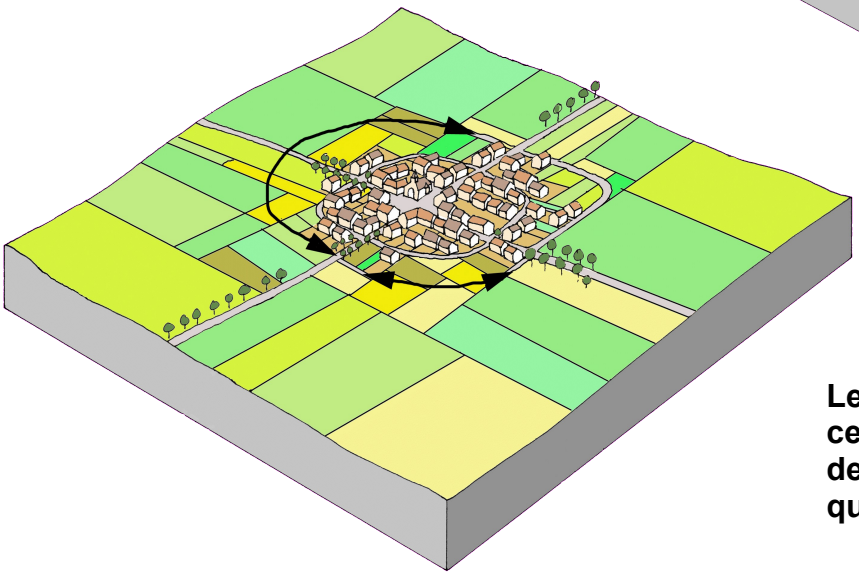

Le nouveau chemin de ceinture permettra la desserte des nouveaux quartiers et des champs.

« Ce que j'aime ici c'est le chemin qui fait le tour du bourg, il est resté en terre sauf au nord où il se transforme petit à petit en rue mais en gardant l'esprit rural »

« Bien que nouveau résident dans ce quartier neuf, je me sens habitant du bourg »

Le lieu dicte ses logiques

Le projet doit s'inspirer du site

Le territoire, la commune, le bourg ont chacun leur logique d'implantation. Le projet doit se nourrir des spécificités du site et de la forme bâtie du bourg. Il n'y a jamais un terrain vierge sans histoire. Il faut savoir l'analyser pour éviter de faire un projet banal.

Les limites du bourg doivent s'appuyer sur le site et prolonger l'évolution historique de la commune (Rester sur une rive de la rivière ou sur le coteau ; créer un deuxième cercle de rues pour contenir et organiser la croissance concentrique d'un bourg de plateau…

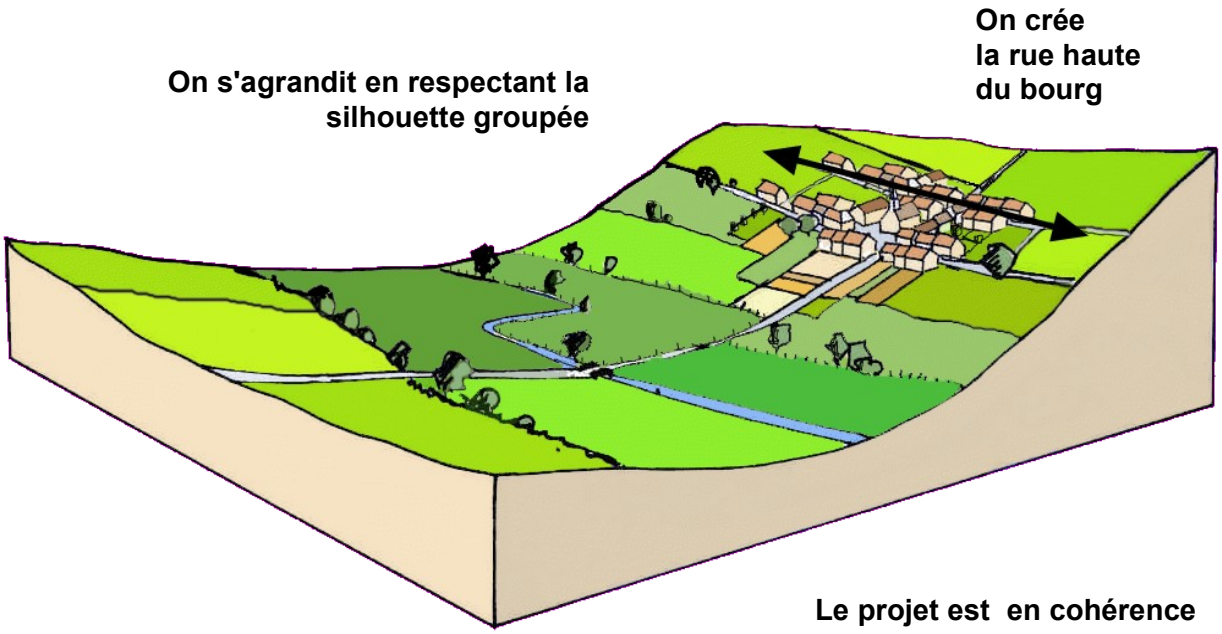

« Notre site c'est ce versant ensoleillé, on a pas voulu s'étendre sur le plateau ou le versant d'en face »

« Aujourd'hui le bourg reste unique parce qu'il s'agrandit dans la logique du site : les maisons sont neuves mais on a l'impression que le quartier a toujours été là »

Cahier 2

Chaque bourg est unique : valoriser ce qui en fait le charme

Prolonger ce qui fait l'attrait du bourg dans le nouveau projet

Le projet doit s'inspirer de ce qui fait l'intérêt et la spécificité du bourg : l'organisation des rues, l'implantation des maisons, le sens des faîtages...

Dans le bourg certains lieux sont stratégiques, il faut y faire plus attention qu'à d'autres : entrée de ville, point de vue, place, bord de rivière…

« Ici toutes les maisons ont un pignon aligné sur la rue. On s'est donné deux règles pour les nouvelles constructions : respecter le sens de faîtage et l'implantation en limite de rue. Le bourg a gardé son caractère »



2ème Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Equipement
Eure-et-Loir

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme Stratégie bus28@equipement.gouv.fr

Cahier 3

Réussir une bonne greffe avec le bourg

Penser aux liaisons entre les nouveaux quartiers et le bourg actuel

Le but d'une extension, c'est de créer un nouveau quartier, il est donc nécessaire, lorsque l'on étudie son projet, de réfléchir à la façon dont il va se relier au reste du bourg.

Le tracé des rues doit permettre une bonne insertion des nouveaux habitants dans la population du bourg : prévoir une place à l'intersection du nouveau quartier et de l'ancien, des liaisons piétonnes, une desserte judicieuse vers les équipements publics et les commerces du centre .....

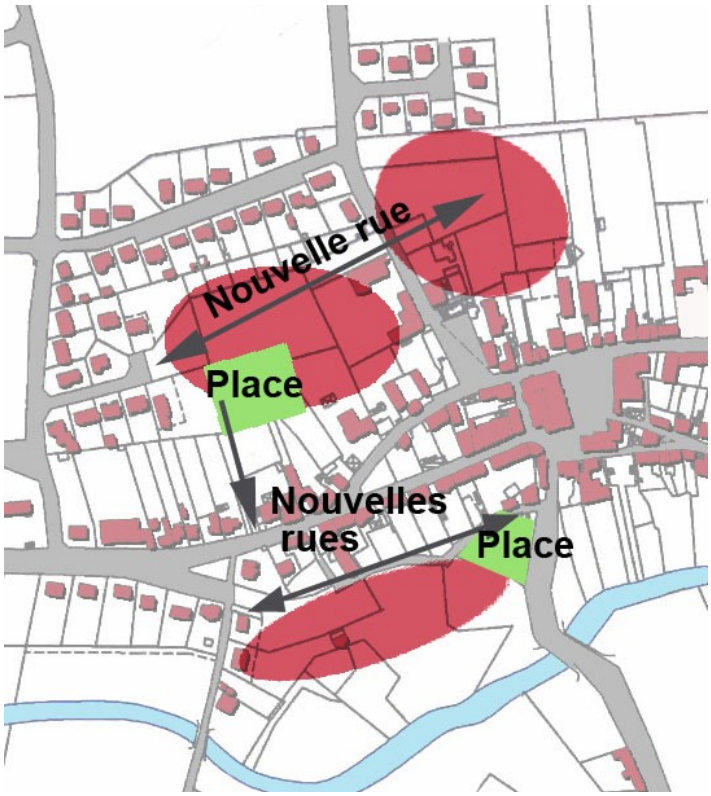

« La rue neuve a permis de relier deux parties du bourg ; ça a rapproché les gens »

« C'est à nous, la commune , de veiller à bien accueillir les nouveaux habitants. On a fait attention à bien relier les nouveaux quartiers au centre »

Cahier 3

Aménager en pensant au plaisir de marcher dans le bourg

Offrir aux nouveaux habitants des accès aisés aux services et aux commerces

Il faut penser à tous les types de déplacements et pas seulement à la voiture : à vélo ou à pied pour la ballade mais aussi pour que les enfants accèdent à l'école ou au terrain de sport en toute sécurité.

C'est cette variété qui rend le bourg animé et agréable à vivre.



« Ce qui est bien, c'est que pour une fois on n'a pas pensé qu'aux voitures : la venelle permet d'accéder aux commerces à pied»

« Cette voie était un chemin, petit à petit elle devient une des rues du bourg »

Cahier 3

Réfléchir au delà de sa parcelle

Éviter les culs de sac

L'absence de projet global entraine souvent une urbanisation au coup par coup autour d'une voie en cul de sac.

La réalisation d'une telle voirie n'est pas satisfaisante car elle ne prend pas en compte la dimension collective à l'échelle du bourg.

Elle contribue à faire de chaque lotissement une opération autonome qui rend souvent difficile l'insertion des nouveaux habitants dans la vie du bourg.

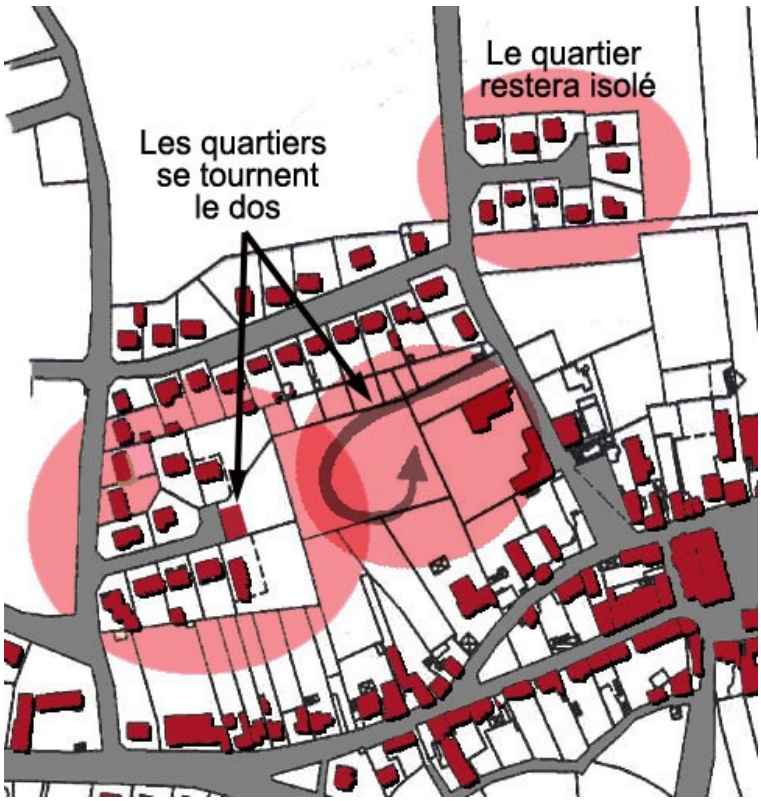

Le premier cul de sac en entraine vite un autre

« Dans notre lotissement, en cul de sac, on ne voit personne. Heureusement qu'il y a le bourg pour se promener»

« Notre quartier, est mal relié au centre bourg. Du coup ,on prend tout le temps la voiture et on a aussi vite fait de faire les courses dans la ville voisine »

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 3

Penser aux futures extensions

Anticiper !

La commune doit toujours avoir un temps d'avance et pouvoir replacer les projets individuels dans une réflexion plus large à l'échelle du quartier ou du bourg.

Il faut toujours veiller à ce qu'un projet de construction ne bloque pas l'éventuelle urbanisation future des terrains adjacents en prévoyant des réserves foncières.

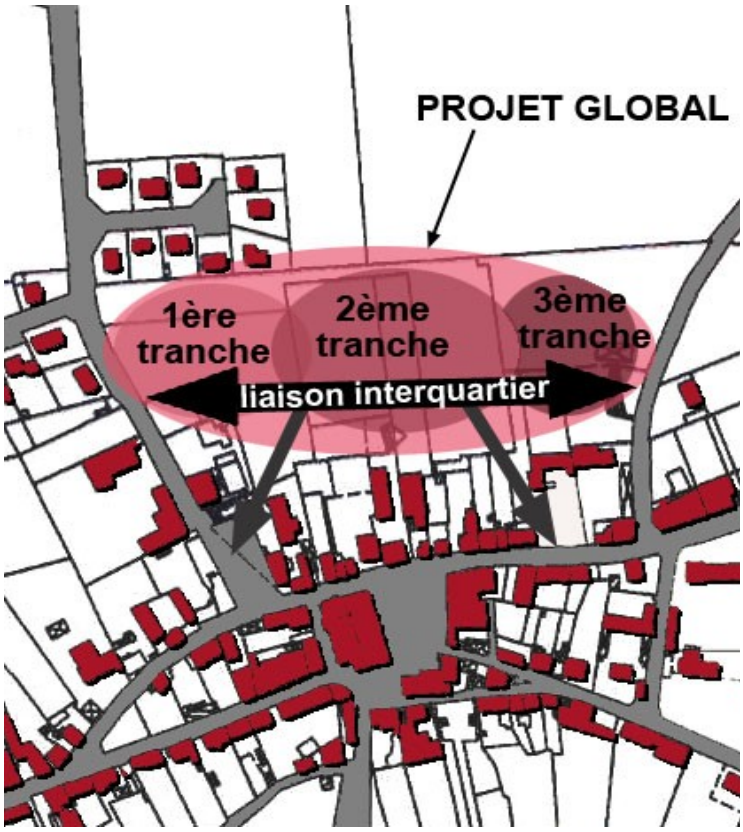

« On a gardé une emprise pour pouvoir desservir les terrains derrière. Maintenant cela nous permet de créer une nouvelle rue, proche du centre, autour de laquelle on peut agrandir le bourg »

2ème Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Equipement
Eure-et-Loir

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme Stratégie bus28@equipement.gouv.fr

Cahier 4

Urbaniser avec des terrains de superficie moins importante

S'inspirer du centre bourg

Dans le centre ancien, on a des petites parcelles et pourtant on y vit bien.

Ce parcellaire avec des maisons sur rue est souvent considéré comme pittoresque, faisant le charme du bourg.

Rien ne nous empêche, avec les pavillons d'aujourd'hui, de recréer cet esprit dans les nouveaux aménagements .

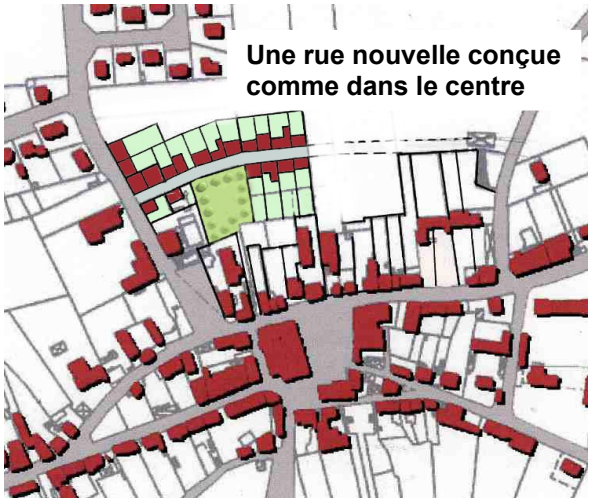

Une rue nouvelle conçue comme dans le centre

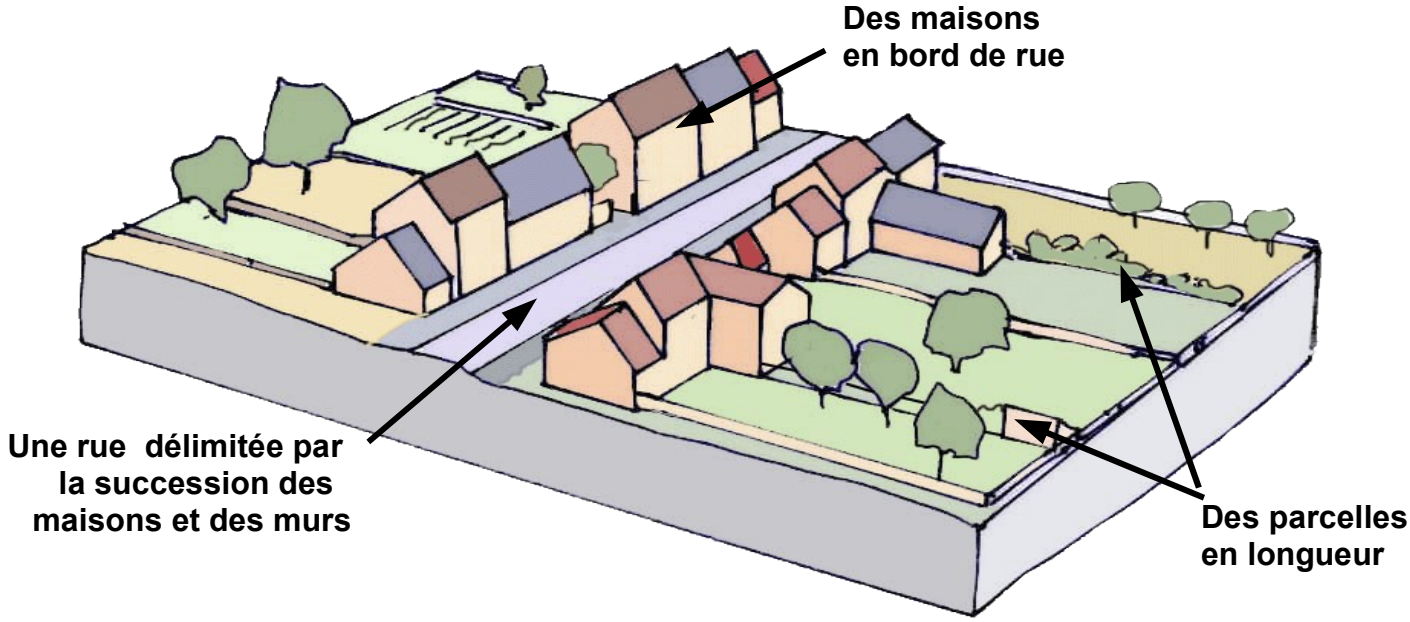

« Avec des tailles de parcelles adaptées on a réussi un nouveau quartier qui semble prolonger le centre du bourg »

Cahier 4

Répartir équitablement les terrains publics et privés.

Urbaniser pleinement les zones à aménager

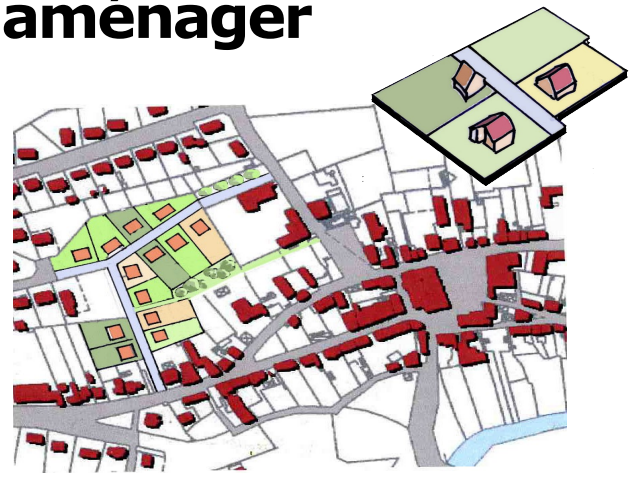

Avec des grandes parcelles, on aurait pu accueillir 13 foyers , en occupant presque toute la surface.

Les espaces publics auraient été quasiment inexistants.



Avec des parcelles moins grandes on a finalement accueilli, 19 foyers et on a aménagé une vraie place publique pour tous.

« L'économie réalisée sur le terrain nous a permis d'envisager la construction de la salle polyvalente dans le centre bourg »

« Dans le quartier, on a proposé des petites parcelles à construire mais on a investi dans des espaces publics de qualité qui profitent à tous »

Cahier 4

Densifier permet d'envisager des aménagements de qualité

Économiser sur le foncier pour un meilleur cadre de vie

Avec des parcelles de superficie moins importante, l'espace public joue un rôle prépondérant et doit être traité avec soin.

L'économie réalisée sur le foncier et sur le linéaire de voirie permet d'envisager un aménagement de meilleure qualité.



Les murs de clôture ont été inclus dans les travaux d'aménagement

« Avec l'économie réalisée sur la surface, on a pu planter des arbres et poser des pavés dans l'aménagement»

« La construction des murs par la commune nous a permis de respecter l'esprit du bourg »



L'espace public participe au projet . Il fait partie prenante de l'aménagement.

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 4

Bâtir comme dans le centre bourg

Construire en limite de la rue

La perception des maisons renforce la sécurité

La vue sur les constructions à proximité de la voie incite les automobilistes a ralentir.

Cette urbanisation contribue à limiter les accidents, malheureusement fréquents sur des voies nouvelles où les maisons sont masquées par la végétation.

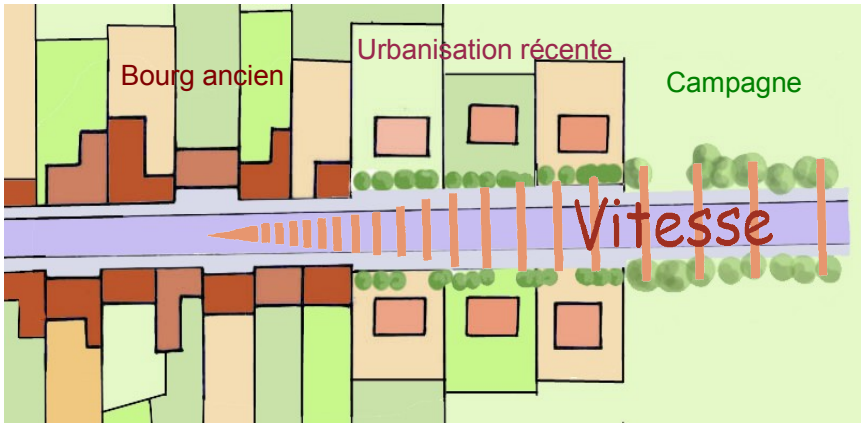

« En voiture, on ne ralentit pas si on ne voit pas de maisons »

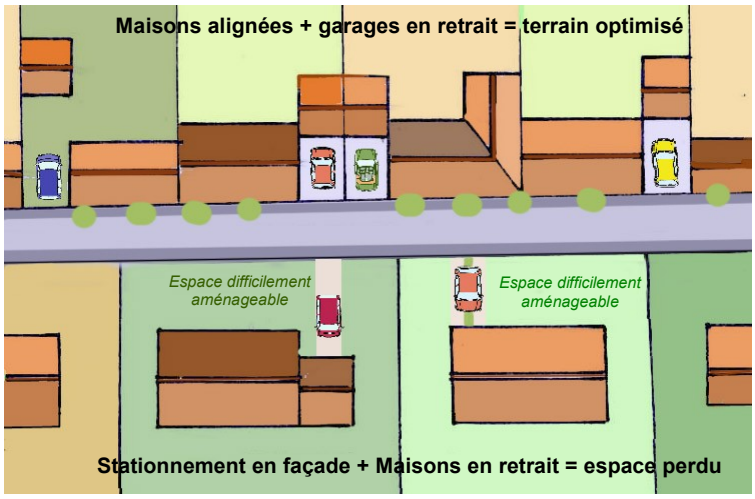

La voiture est utile mais elle ne doit pas dicter l'implantation des maisons.

Le bâti sur rue, avec seulement le garage en retrait, permet aussi un stationnement sur sa propriété.

Cela évite toute zone de recul, espace de faible superficie, souvent difficile à aménager avec soin et inoccupé.

« On a tous nos places de parking chez nous et on a gardé l'ambiance d'une rue du centre»

Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme et Stratégie
bus28@developpement-durable.gouv.fr

Participer à la maitrise de la consommation d'espace.
En France, chaque année, 60000 ha de terres agricoles et naturelles disparaissent sous l'effet de l'urbanisation.

Cahier 5

Aménager et vivre sur une petite parcelle

Économiser sur le foncier pour investir dans la qualité

Les lots de petite taille sont particulièrement adaptés aux budgets plus réduits et aux personnes qui ne recherchent pas un vaste espace à entretenir.

L'économie réalisée sur l'achat du foncier permet d'investir plus dans la maison ou dans l'aménagement du jardin.

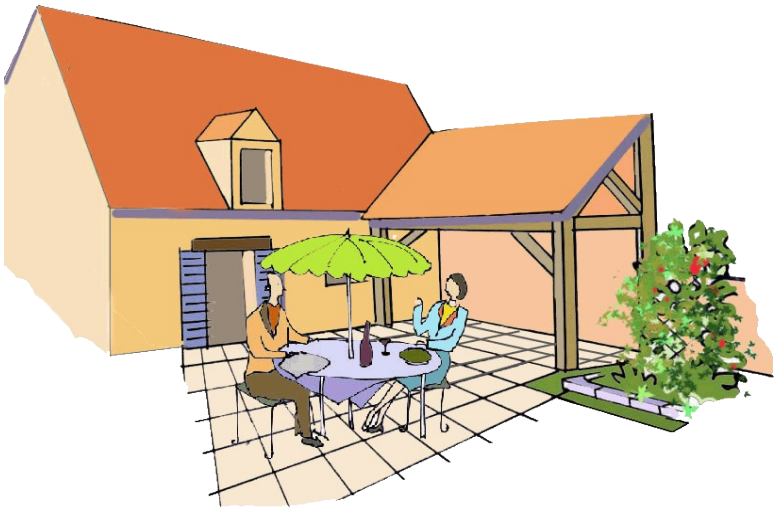



« L'économie réalisée sur le terrain nous a permis de faire tout de suite l'aménagement du jardin et de la terrasse que l'on pensait faire plus tard »

« Un grand jardin, c'est de l'entretien. Aujourd'hui les enfants nous aident, mais dans 10 ans on sera tous seuls »

Tout le monde n'est pas jardinier.
Si les gens viennent s'installer sur une commune rurale c'est qu'ils veulent avoir de l'espace.
Cela ne veut pas forcement dire qu'ils souhaitent une grande surface.
Pour ceux qui n'ont pas « l'âme d'un jardinier », l'entretien est souvent vécu comme une corvée.

Cahier 5

Construire sur rue pour préserver son intimité

Différencier l'avant et l'arrière de la maison

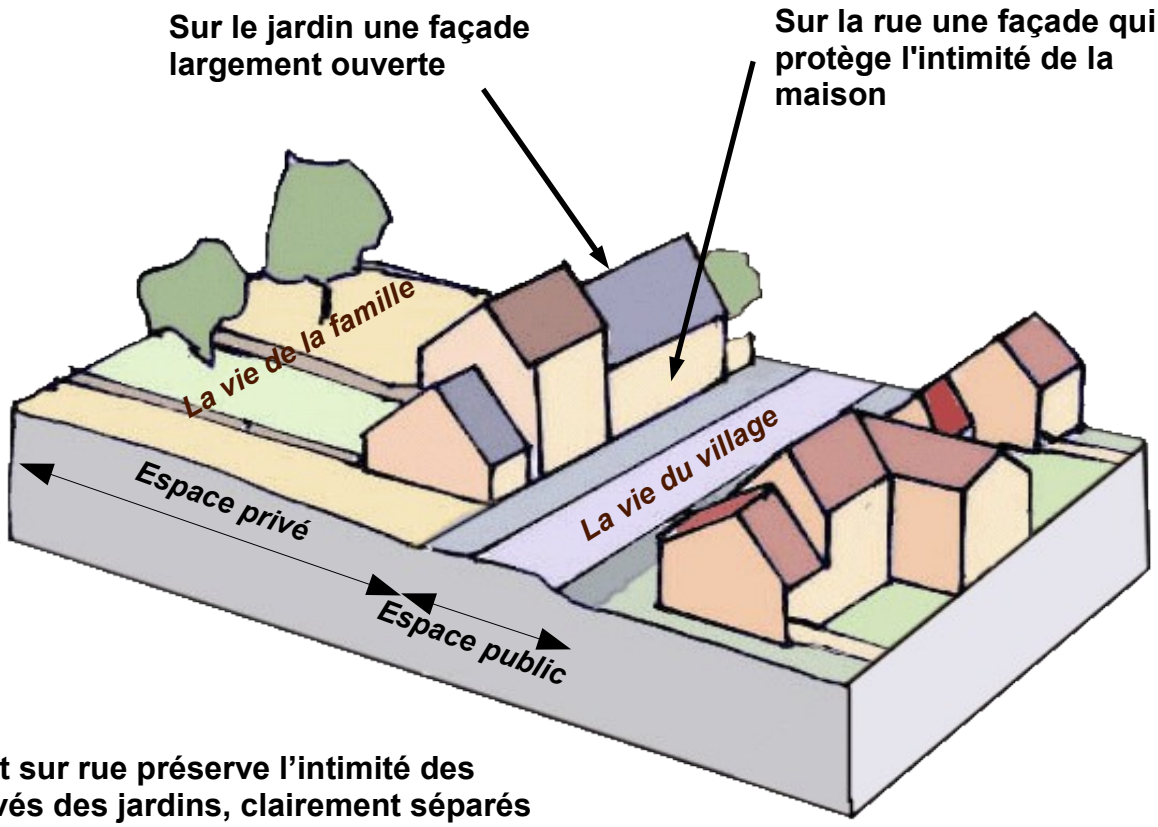

L'alignement sur rue préserve l'intimité des espaces privés des jardins, clairement séparés de la rue par l'habitation.

Différencier les façades avant et arrière : le choix de construire sur la rue demande toutefois de faire attention au positionnement des ouvertures et des pièces en fonction du niveau d'intimité recherché sur la façade côté rue.

« De la cuisine on voit dans la rue : on sait ce qui s'y passe. On a conservé l'intimité des autres pièces à vivre en les ouvrant largement sur l'arrière »

« Le jardin à l'arrière est abrité de la rue par la maison : on est au calme et on se croirait hors du bourg»

Cahier 5

Vivre en mitoyenneté

Utiliser au maximum sa parcelle

Bien placer sa maison

Sur un petit lot il faut éviter de positionner la maison au milieu de la parcelle et privilégier un emplacement en limite, en mitoyenneté ou sur la rue. Cette solution permet de valoriser au mieux le terrain et d'éviter la création de petits espaces, souvent privés d'ensoleillement et d'intimité.

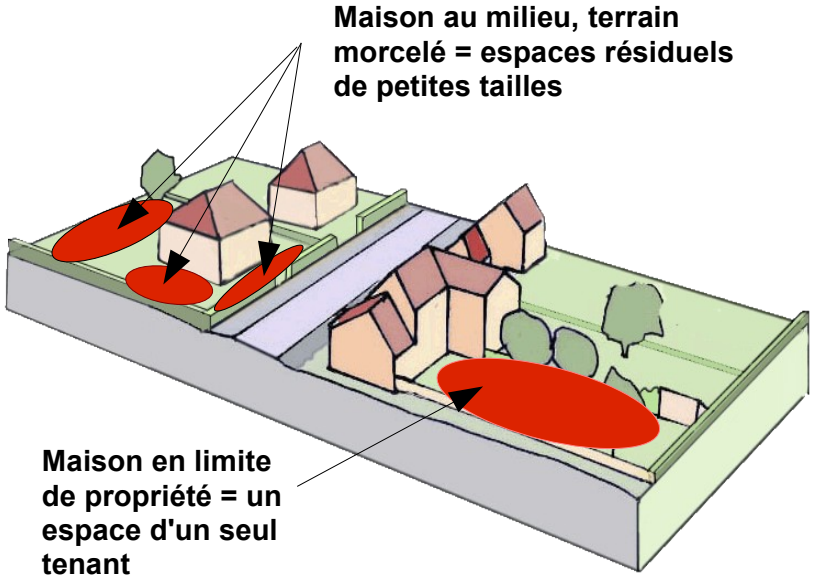

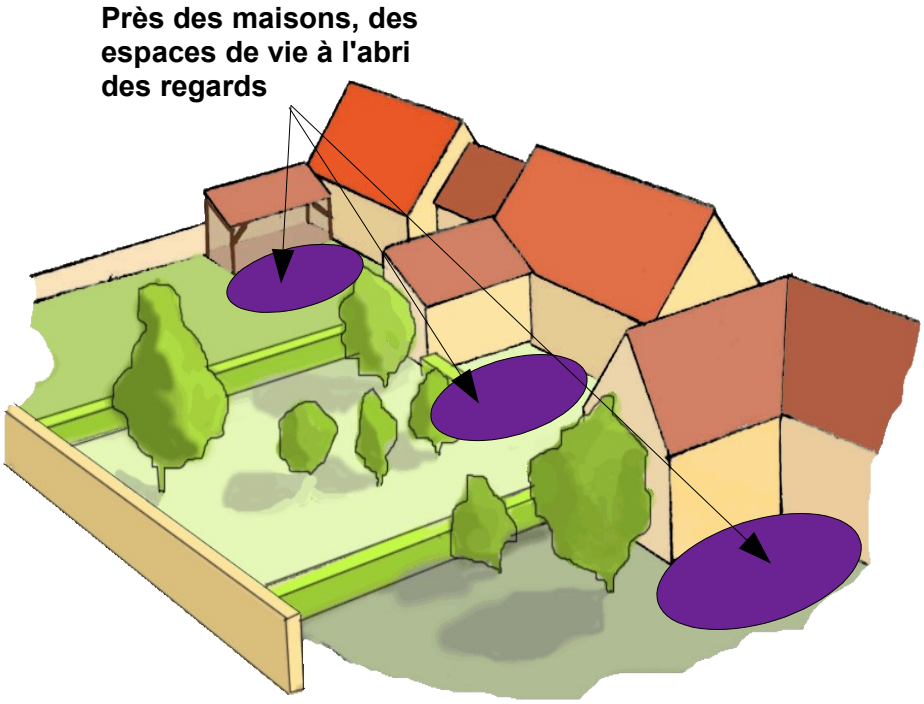

Préserver son intimité.

La mitoyenneté entre les habitations ou leurs annexes (garage, appentis...) permet de réduire la co-visibilité entre les propriétés et d'assurer automatiquement l'intimité des espaces de vie extérieurs.

Par ailleurs, la qualité des matériaux d'aujourd'hui assure une très bonne isolation phonique entre les bâtiments.

« On est proche les uns des autres mais on ne vit pas les uns sur les autres : on ne voit pas chez les voisins »

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 5

Utiliser au mieux l'espace

Valoriser une parcelle en longueur

Une petite façade sur rue n'est pas pénalisante pour implanter la maison.
Selon la largeur de la parcelle on pourra soit implanter une maison de ville avec un étage, soit une maison avec un garage traversant ou un porche d'accès pour le jardin. L'effet de perspective d'une parcelle en longueur donne une sensation d'espace et offre plus de choix d'aménagement : la terrasse près de la maison, la cour, la pelouse, le potager ou le verger dans le fond… on peut même prévoir une extension de la maison ou un abri.

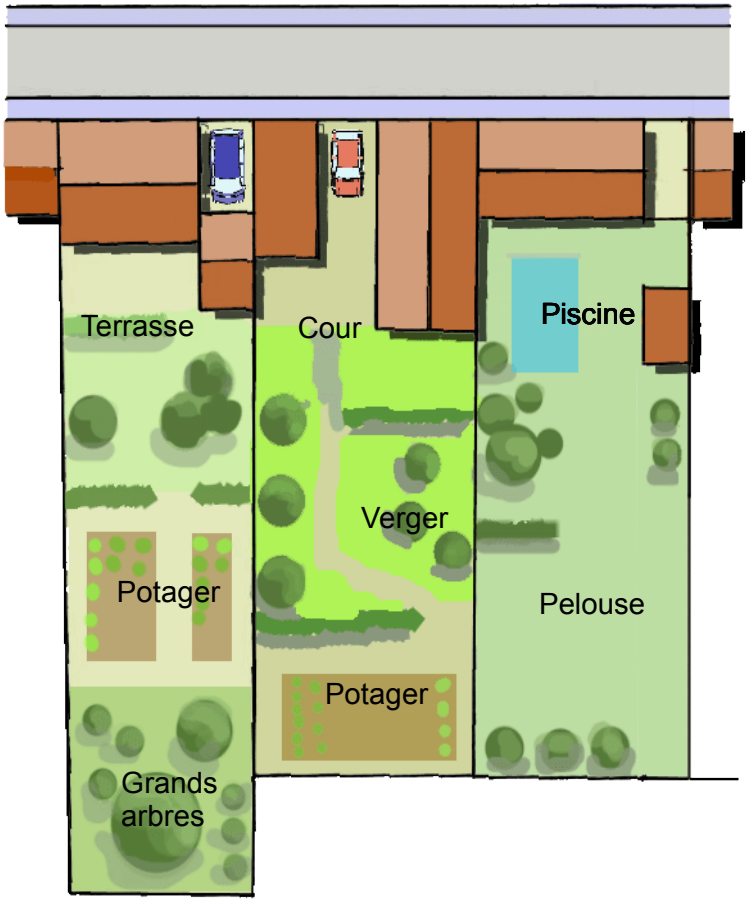

« Nous, on ne voulait pas vivre dans un lotissement entouré de thuyas. Notre maison a été faite pour ça : elle est mitoyenne sur la rue . On a l' impression d' être dans le bourg. Pourtant derrière, dans le jardin quel calme ! »

Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme et Stratégie
bus28@developpement-durable.gouv.fr

Cahier 6

Créer de la convivialité avec l'espace public

J'agrandis le bourg, je pense aux lieux publics

S'agrandir, c'est accueillir de nouveaux habitants, il faut penser à leur accueil et à leur intégration.

Lorsque les communes s'agrandissent par lotissement, il est important d'avoir une réflexion sur l'implantation des lieux publics. Ils jouent un rôle de lien social entre les nouveaux et anciens habitants, qu'il s'agisse d'équipements collectifs ou d'espaces publics (places, sentiers, venelles...) .

Les nouveaux habitants ont des besoins qu'il faut pouvoir satisfaire sous peine de créer un bourg dortoir . Les espaces publics doivent être le support d'une convivialité dans le bourg.

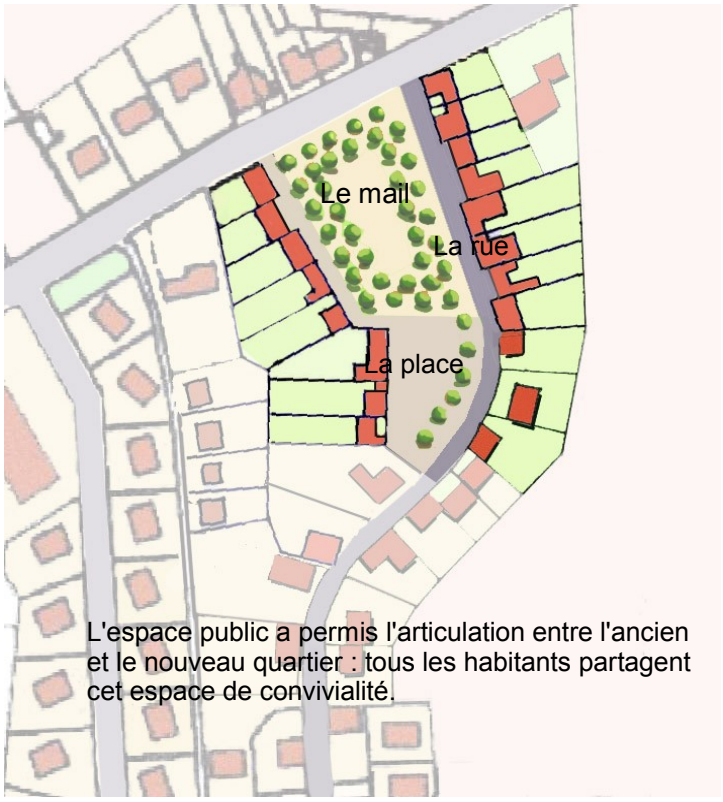

L'espace public a permis l'articulation entre l'ancien et le nouveau quartier : tous les habitants partagent cet espace de convivialité.

« On est nombreux à habiter autour de la place : c'est un lieu vivant, il s'y passe toujours quelque chose »

« L'espace public a été réalisé dans un ancien verger : on fait une fête de la pomme pour la récolte, c'est comme ça qu'on a connu tout le monde »

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 6

Offrir un espace à vivre de qualité

La place : un lieu unique des usages multiples

Lorsque l'on aménage une place il faut toujours prendre en compte toutes les fonctions quelle peut accueillir : des évènements ponctuels (fête annuelle, brocante, marché…), des usages de loisir (pétanque, foot…).

Son aménagement doit favoriser la mixité des usages afin d'encourager les gens à se rencontrer. Les mails anciens offraient ainsi une polyvalence d'utilisation dans un même lieu dont nous pourrions nous inspirer pour les aménagements actuels.

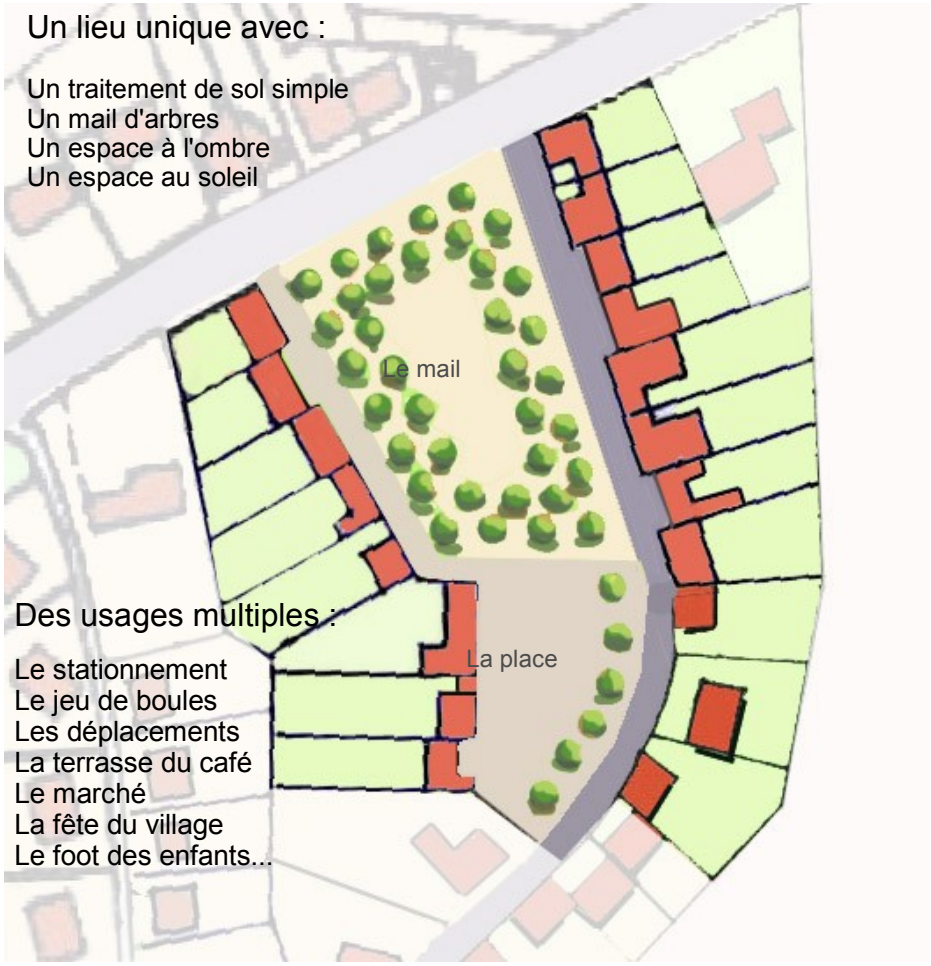



«Avant, la place était un parking en bitume, c'était un lieu mort il ne s'y passait plus rien »

« La place est toute simple : une rangée d'arbres et un sol stabilisé sur lequel on peut tout faire : la fête du bourg, la brocante, le marché, jouer aux boules ou au foot et …se garer »

Cahier 6

Révéler l'identité du bourg

Mettre en valeur les lieux stratégiques

Certains lieux sont stratégiques et nécessitent une attention particulière : entrée de bourg, point de vue, place, bord de rivière… Bien regarder sa commune permet de comprendre ce qui en fait l'intérêt, la spécificité et ainsi de le mettre en valeur.

« L'entrée du bourg est comme l'entrée de la maison , elle donne la première impression : il faut la soigner, on ne peut pas y faire n'importe quoi »

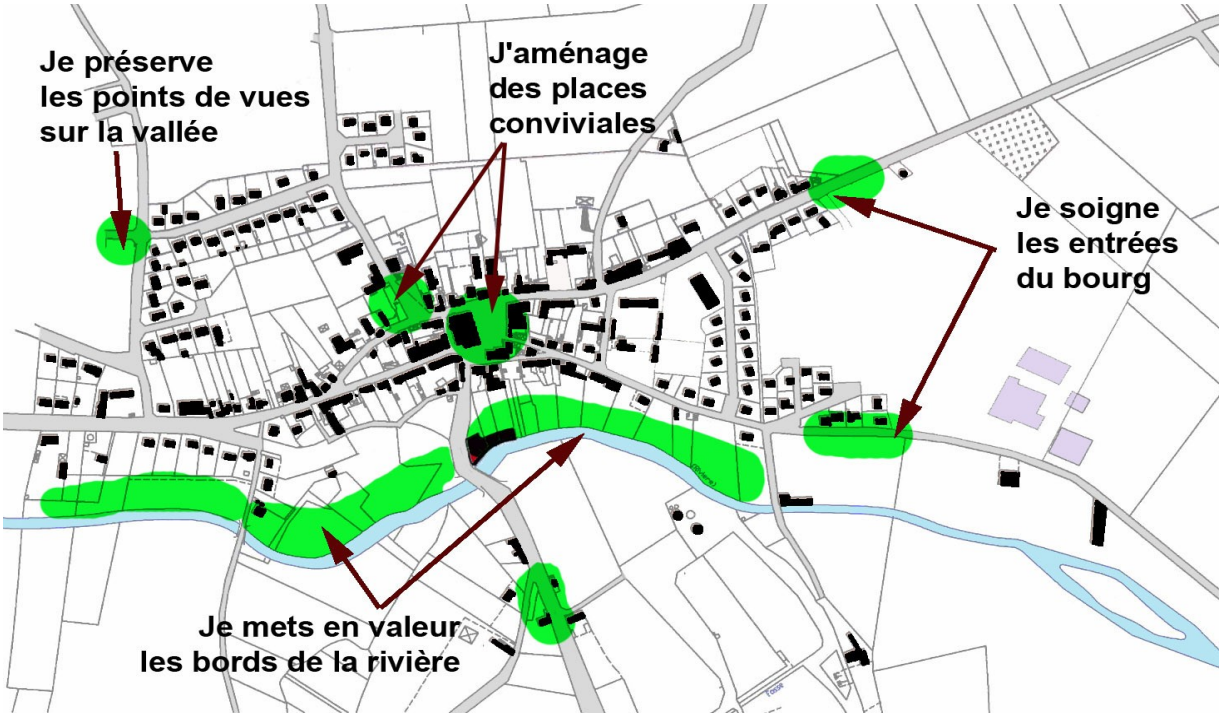

« Ne pas abuser du fleurissement : ça coûte cher et ce n'est pas avec des géraniums que l'on va améliorer l'entrée par la zone artisanale : des arbres semblent plus adaptés à l'échelle du bâti »

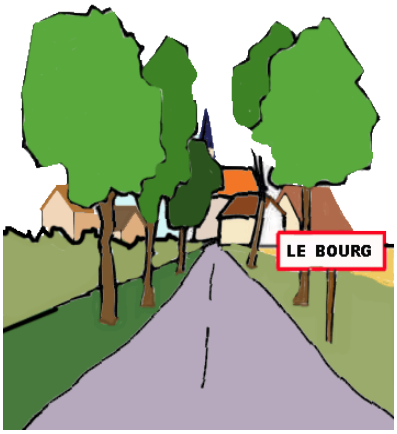

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 6

Prolonger l'espace public par les sentiers

Découvrir le bourg par les chemins de promenade

Le tour du village : une future rue si le village s'agrandit

Le tour de village : une promenade pour les habitants

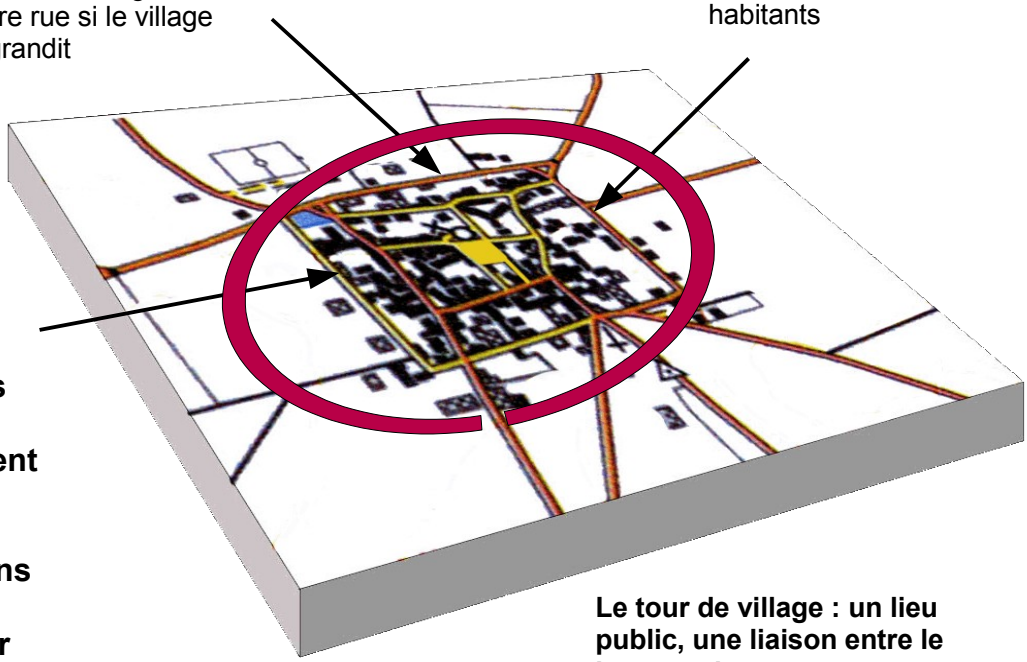

Le tour de village : un lieu public, une liaison entre le bourg et la campagne

Les chemins sont des espaces publics qui complètent et prolongent les places et rues du centre.
Ce qui est agréable dans une petite commune, c'est de pouvoir passer facilement du coeur de bourg à la campagne environnante par des chemins variés.
Il est important, de préserver ou de créer ces cheminements lors de futurs projets d'aménagement ou d'extension urbaine.

« Ce que j'aime ici c'est le chemin qui fait le tour du bourg, il est resté simple, en terre, sauf au nord où il se transforme petit à petit en rue tout en gardant l'esprit rural »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Charte départementale pour l'environnement

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme et Stratégie
bus28@developpement-durable.gouv.fr

Cahier 7

Choisir de vivre dans un bourg

Apprécier le cadre de vie

Vivre dans un bourg rural c'est bénéficier d'un cadre plus calme où le piéton et la convivialité ont toute leur place. A l'écart des principaux axes de circulation , un trafic automobile réduit permet un aménagement simples des rues.

Un aménagement nouveau peut permettre de retrouver toute une variété d'espaces publics dont la présence participe au charme du bourg : venelle, passage, ruelle, place.....



«Je passe par la venelle et je débouche dans la rue puis sur la place : l'ambiance change a chaque fois , c'est ce qui me plait ici»

« En passant par la ruelle, on peut discuter avec les voisins qui font leur jardin »

Cahier 7

Choisir d'aménager simplement

Adapter chaque projet au contexte

Le traitement des espaces publics doit être adapté au contexte. Trop souvent la rue de lotissement est aménagée de façon standard. Pourtant son profil peut varier suivant qu'elle est simple desserte, voie passagère, voie secondaire ou principale.

Elle permet également selon son implantation de valoriser une perspective ou mettre en valeur un bâtiment qui devient élément de repère dans le bourg.

Exemples de traitement

Rue principale
Fréquentation importante
Circulations séparées

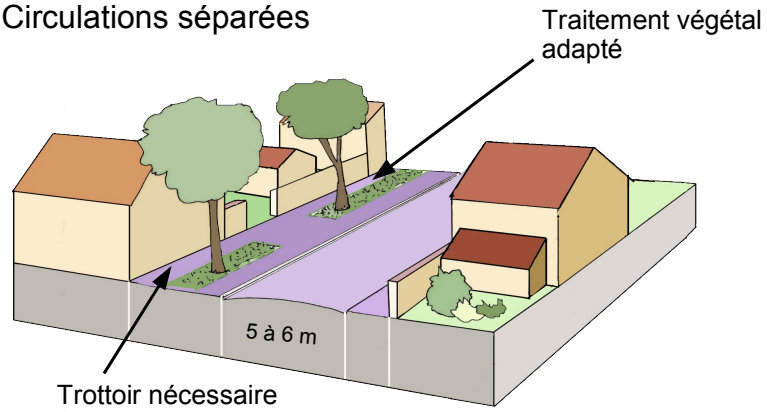

Rue secondaire
Fréquentation modérée / faible
Circulations partagées

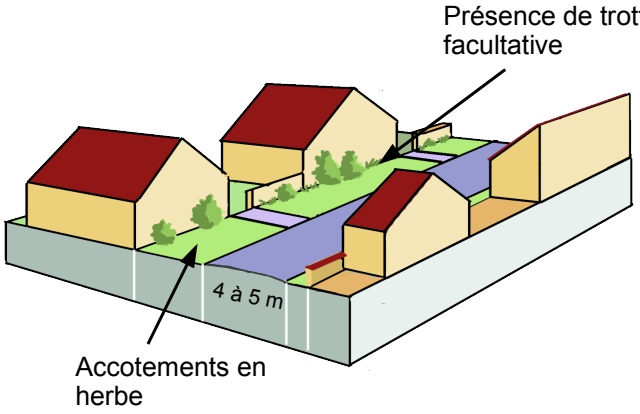

Ruelle
Fréquentation rare
Circulations partagées avec priorité piéton et vélo

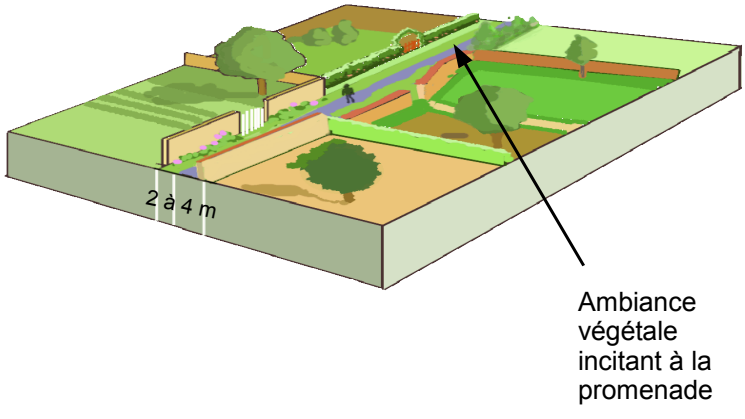

« Dans la petite rue sans trottoir, on marche sur la chaussée accompagnée d'une bordure d'iris qui longe les clôtures et façades »

« Dans l'ancien lotissement les rues se ressemblent toutes, souvent les gens s'y perdent, dans le nouveau quartier, on retrouve la diversité des rues du bourg »

Cahier 7

Cheminer où? Stationner où ?

Créer un trottoir, pour qui et pour quoi ?

Il est devenu quasi systématique de réaliser des trottoirs dans toute nouvelle rue.
Créer un trottoir coûte cher. Il n'est utile que s'il joue un rôle de sécurisation des piétons. Parfois il ne sert qu'au stationnement. Sa fonction souvent détournée doit nous interroger sur la place de la voiture et nécessite de trouver des solutions alternatives. Par ailleurs, divers traitements (gazon , calcaire..) permettent de minimiser l'imperméabilisation des surfaces.

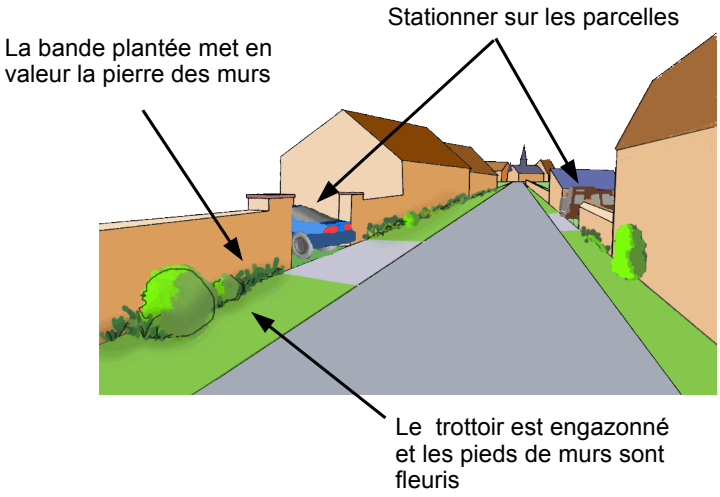

On peut choisir l'allure de sa rue

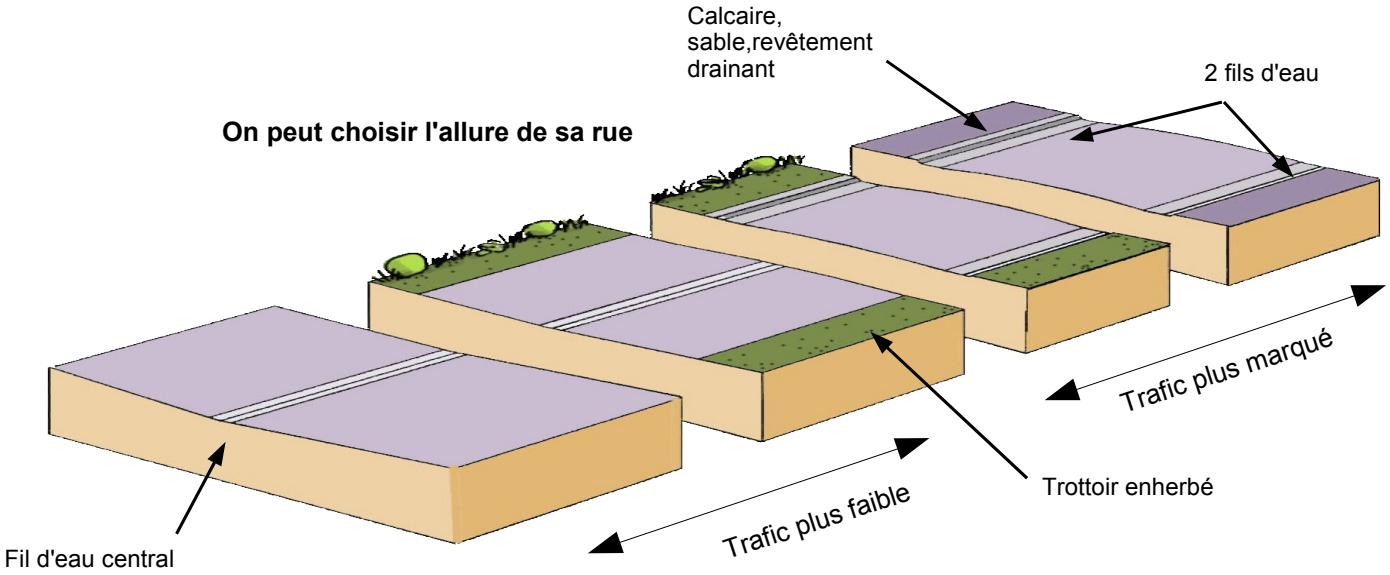

« On pensait aménager des trottoirs dans cette rue. Avec le maire on a passé une heure à discuter sur place sans voir une voiture : la question était réglée »

« Le trottoir est couvert de mousse, jamais personne n'y marche. Il sert principalement à garer les voitures »

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 7

S'inspirer des formes du bâti rural

Retrouver la convivialité du hameau

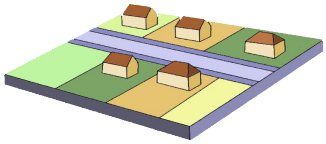

Un standard à oublier !

Le lotissement avec ses pavillons isolés n'est pas le seul modèle à envisager. Il est possible de s'inspirer des cours de fermes ou des cours communes des hameaux pour proposer des extensions bâties qui s'enracinent dans le paysage rural de la commune. On peut également s'inspirer des longères ou des maisons mitoyennes du bourg afin de retrouver dans les nouveaux quartiers le front bâti qui fait le charme de tant de centres bourgs.

Redécouvrir l'esprit du hameau...

- Par une implantation de maisons en mitoyenneté (esprit de longère)

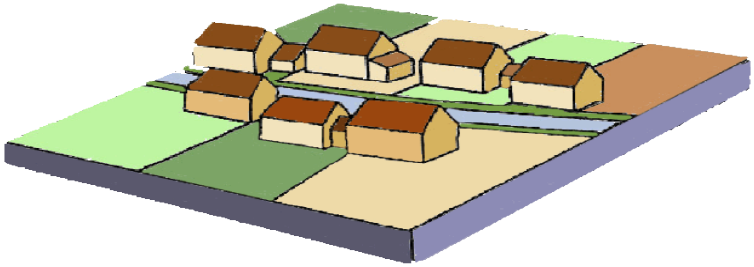

- Par une implantation du bâti autour d'un espace public (lieu de vie du hameau)

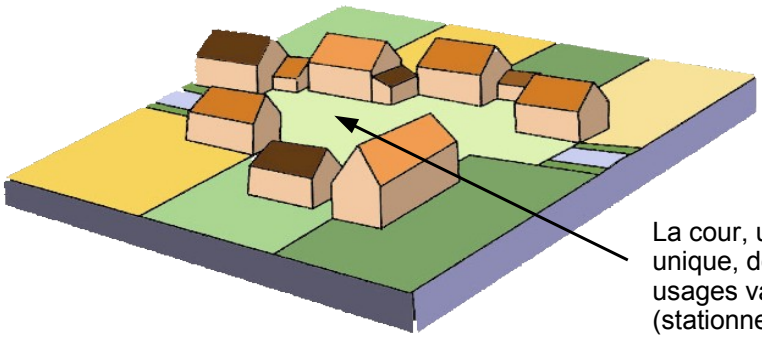

La cour, un sol unique, des usages variés (stationnement, jeu d'enfant...) : un lieu convivial

« Plutôt que de faire une placette de retournement étriquée, on a imaginé une cour sur laquelle les maisons sont alignées. Cet espace partagé sert à tous les riverains pour se garer ou pour prendre le soleil »

Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Contact DDE 28 : Service Aménagement et Urbanisme - Bureau Urbanisme et Stratégie
bus28@developpement-durable.gouv.fr

Cahier 8

Adapter le règlement du P.L.U. pour densifier le bourg

Permettre la construction sur des petites parcelles

Bien regarder sa commune permet de comprendre ce qui en fait l'intérêt, la spécificité et ainsi de la mettre en valeur. Le centre du bourg comprend bien souvent des constructions sur des parcelles de petite taille. Aujourd'hui la préservation du foncier constructible et agricole nous demande de privilégier un



Parcelles bâties de 300 à 500m² dan

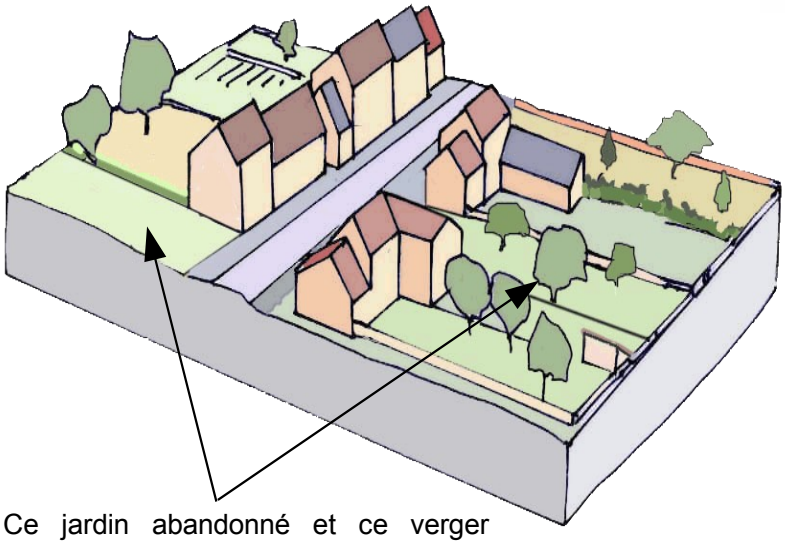

Ce jardin abandonné et ce verger devenus constructibles permettront de continuer le front bâti

Art 5 du règlement du PLU
- Caractéristiques des terrains -

S'il n'est pas possible de fixer une taille minimum de parcelle , il faut remarquer que l'imposition de marges par rapport aux limites séparatives provoque,de fait, une augmentation de superficie. L'implantation des bâtiments en limite permet de réduire cette consommation d'espace et de construire sur des parcelles plus petites.

« Pourquoi dans le vieux bourg on trouve normal des constructions sur des parcelles de 300 m² et que dans les nouveaux quartiers on imposerait une norme à 1000 m² »

« Le lotissement date de 1970, on l'a fait sur des parcelles de 1500m². Aujourd'hui on souhaite pouvoir le densifier, alors on a supprimé une taille limite de parcelle dans le règlement »

Cahier 8

Autoriser la construction en limite parcellaire

Encourager la mitoyenneté

Art.6 du règlement du PLU
- Distance par rapport au domaine public -

Art.7 du règlement du PLU
- Distances par rapport aux limites séparatives -

Les articles 6 et 7 sont les seuls qui soient obligatoires. Les distances préconisées dans ces articles doivent permettre une certaine densité et assurer une harmonie dans les constructions de la rue. Les habitations participent davantage au paysage urbain existant.

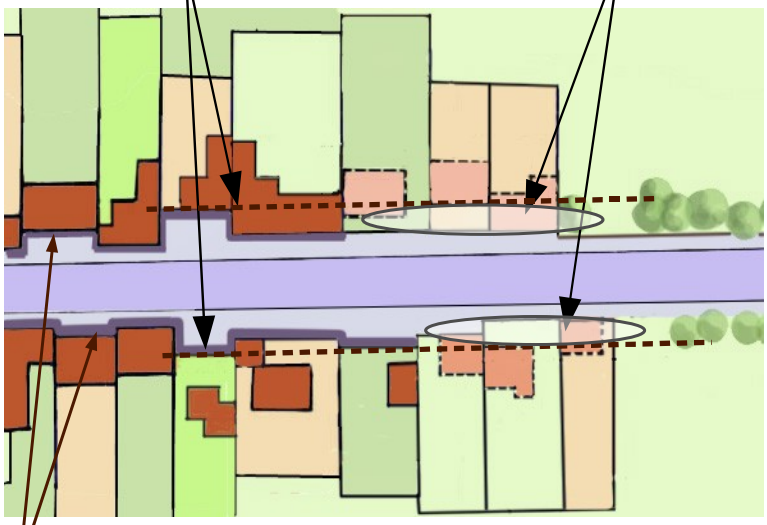

Les maisons construisent la rue

Les autres articles facultatifs du règlement du PLU (art 8- distances par rapport aux autres constructions sur la parcelle ; art 9 - emprise au sol des constructions ; art 14- coefficient d'occupation du sol) offrent moins d'intérêt pour les petites communes sauf peut-être pour un quartier patrimonial.

«Lorsque l'on a voulu densifier dans le bourg on s'est rendu compte que le PLU ne nous le permettait pas, on avait mis trop de règles, on a été obligé de le réviser »

Adapter les volumes à l'architecture du bourg

Concilier densité et harmonie des volumes

Exemple : La hauteur maximale de la future construction n'excédera pas de plus de 3m celle de la construction principale la plus proche et la plus basse

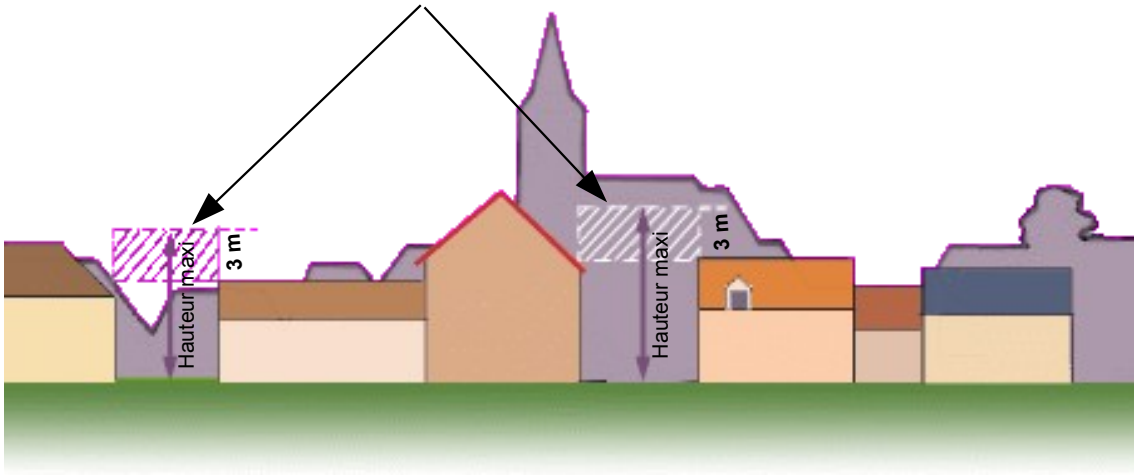

Le gabarit de hauteur des constructions maintient la hiérarchie des monuments dans la silhouette du bourg

Art 10 : hauteur des constructions : la règlementation des hauteurs des constructions doit se faire en tenant compte de la hiérarchie des monuments du bourg généralement dominée par la silhouette de l'église. Elle doit aussi prendre en compte l'harmonie des bâtiments à l'échelle de la rue et l'habilité des constructions (volume utile) sans perdre de vue la possibilité de densifier.

« Dans le nouveau quartier, on a permis une hauteur maximale de 9m pour permettre aux habitants d'avoir un étage »

« La prise en compte de la silhouette du bourg a permis de densifier tout en préservant son cachet »

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable appliqués aux extensions urbaines :

Cahier 8

Ne pas empêcher toute innovation

Réglementer avec souplesse

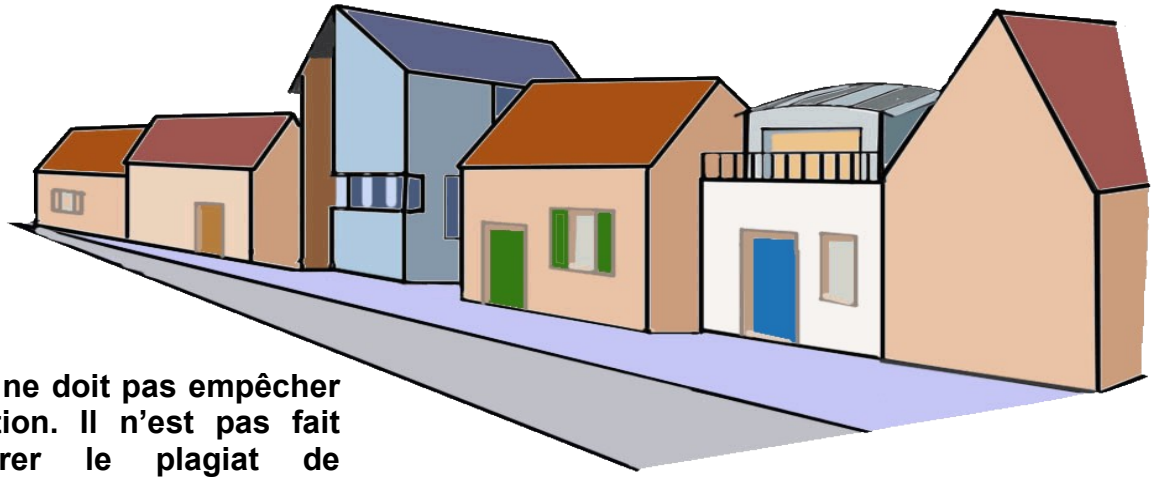

Différents styles architecturaux peuvent se côtoyer moyennant quelques règles de simple composition.

Le règlement ne doit pas empêcher toute innovation. Il n'est pas fait pour instaurer le plagiat de l'architecture du XIXème et doit permettre de créer aussi le patrimoine du XXIème.
L'expérience montre que la plupart des règlements des articles 11 du PLU sont trop restrictifs ou normatifs. En dehors des secteurs patrimoniaux il parait plus simple aujourd'hui de ne pas remplir l'article 11 du PLU, sachant que de toute façon l'article R111-21 du code de l'urbanisme qui permet d'encadrer l'insertion architecturale des nouvelles constructions s'applique.

Penser au développement durable : le règlement doit permettre l'évolution technologique exigée par le développement durable et donc ne pas empêcher systématiquement les panneaux solaires, la construction bois….

Toute règle doit être justifiée dans le rapport de présentation du PLU

« Deux règles ont suffi pour garder au bourg son caractère : les nouvelles constructions respectent le sens de faîtage et l'implantation en limite de rue »

Charte départementale pour l'environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contact DDT 28 : Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective

Pôle des Observatoires et des Études

Cahier 9

Varier les formes architecturales

Oser un autre type d'habitat

On a souvent coutume de penser l'habitat au travers de la maison individuelle isolée sur sa parcelle.
D'autres types d'habitat permettent de valoriser de petites parcelles et de répondre à des modes de vie différents, adaptés aux jeunes ménages ou aux personnes âgées.
Maisons accolées, maisons de ville, appartements doivent être envisagés comme des réponses aux demandes de logements soit au travers de réhabilitation ou de construction neuve.

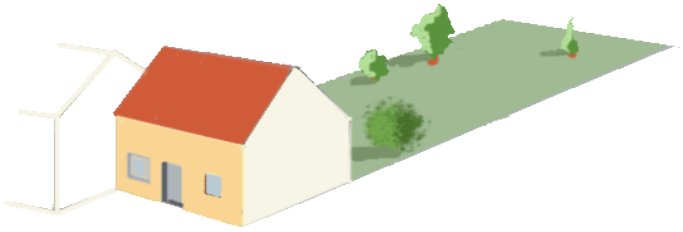

Maison accolée - Un foyer sur 1 niveau -

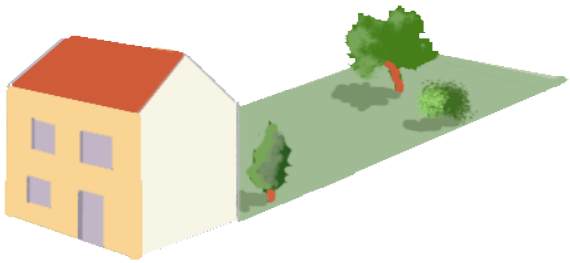

Maison de ville - Un foyer sur 2 niveaux -



Habitat groupé - 2 foyers sur 2 niveaux -

« Dans la continuité du bourg , avec les maisons mitoyennes et les maisons de ville on a créé du neuf , plus harmonieux que l'ancien lotissement et ses maisons isolées»

« Avec l'âge, une petite maison avec une cour nous suffit et puis on a retrouvé le plaisir de parler avec nos voisins »

Adapter la maison a son contexte

Optimiser son agencement

Une maison a un sens. Il y a une façade avant sur la rue, une façade arrière plus calme, une façade ensoleillée et une autre a l'ombre. Dans une habitation, l'agencement des pièces dépend de son implantation.
Pour les constructions standardisées , les concepteurs oublient trop souvent de réfléchir à cet aspect.

Côté rue ou coté Nord : pièces de service qui nécessitent moins d'ouvertures

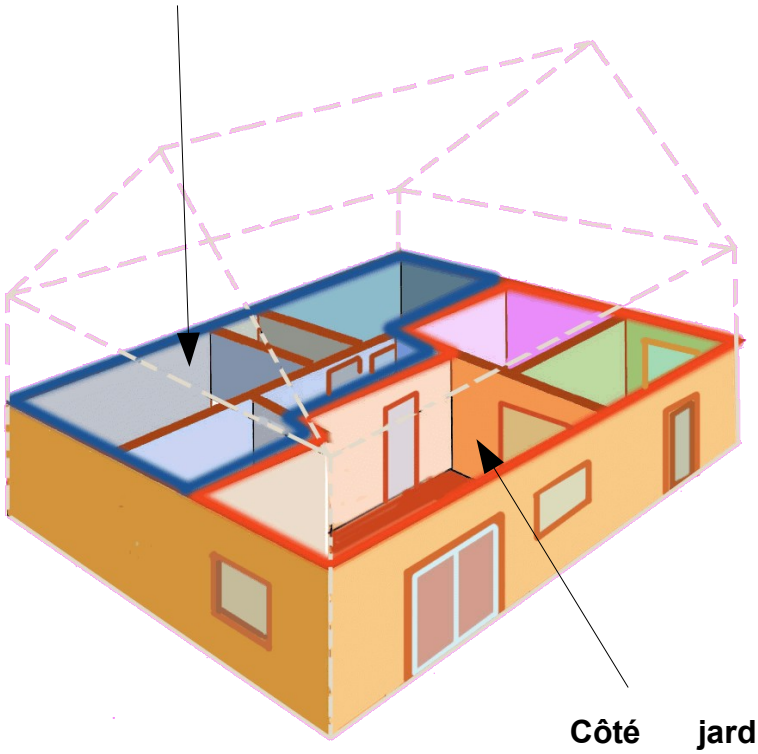

Côté jardin ou côté sud : pièces à vivre avec larges fenêtres

« La baie vitrée coté rue, ça nous plaisait au début; mais , pour avoir un peu d'intimité, on a dû se cacher derrière une haie »

«Coté rue, on a les pièces de service qui demandent moins d'ouvertures; coté jardin on a mis les pièces à vivre avec de grandes baies lumineuses»

Cahier 9

Oser l'architecture contemporaine

Créer le patrimoine du futur

Une maison ce n'est pas nécessairement un pavillon avec une toiture à deux pentes. L'architecture contemporaine étonne souvent au premier regard parce qu'elle ose des formes nouvelles ou des matériaux différents. Ce qui importe c'est que le dialogue entre la nouvelle construction et l'existant soit respectueux, que l'on n'ait pas l'impression d'un objet de plus, qu'il y ait une composition d'ensemble.
Et puis reste au bout du compte cette question : dans 100 ans comment sera jugé l'architecture de notre époque . Sommes nous capable de construire le patrimoine architectural de demain.



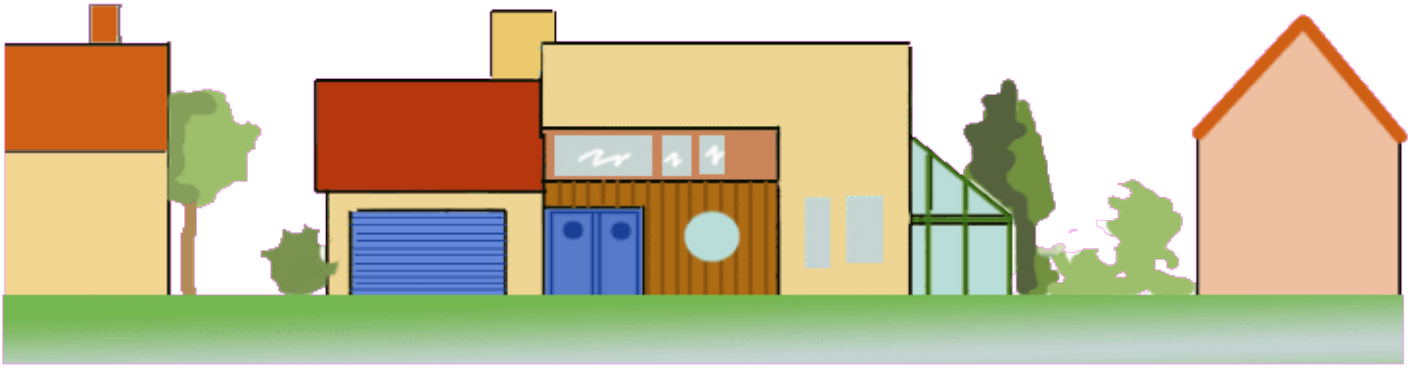

« Au début, cette maison on ne l'a pas comprise, elle nous choquait parce qu'elle était différente »

« Aujourd'hui les gens viennent la prendre en photo , on a fini par l'accepter et même à en être fier »

Cahier 9

Adapter la maison à sa parcelle

Implanter correctement sa maison

D'un coté a l'autre de la rue, l'exposition n'est pas la même. Il faut en tenir compte lors de l'implantation du bâtiment et de la réalisation de son organisation intérieure .
Il vaut parfois mieux ne pas imposer un sens de faîtage unique mais plutôt privilégier l'alignement d'au moins un pignon ou une façade sur la rue . Cela permet de laisser plusieurs possibilités d'implantation tout en préservant le front bâti.

Rue orientée Nord Sud

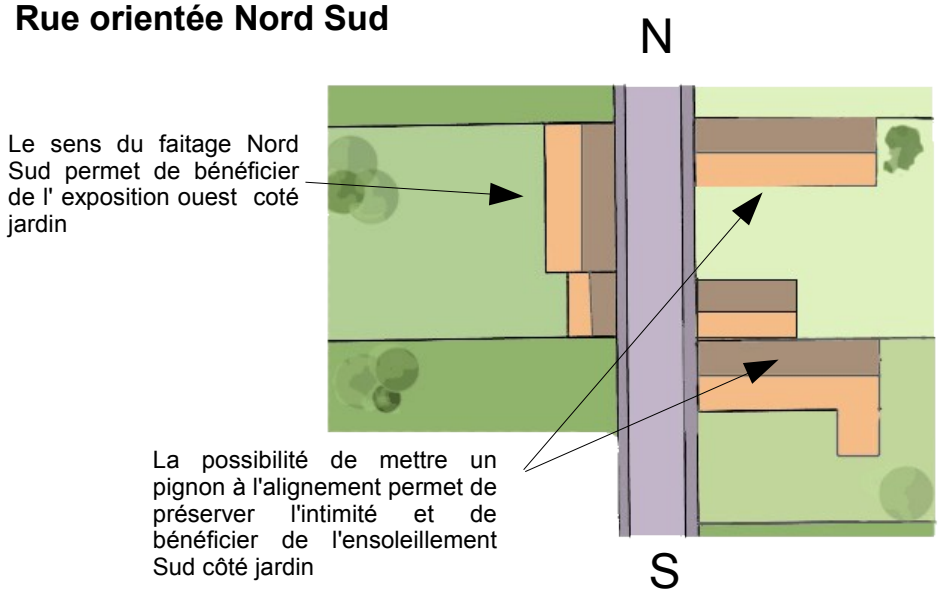

Rue orientée Est Ouest

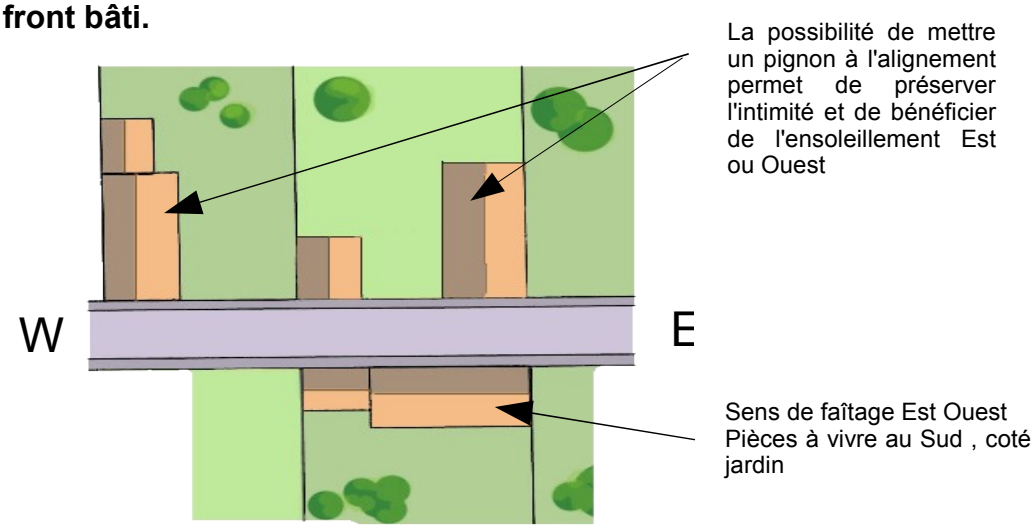

« Notre rue, par son aspect architectural nous rappelle le vieux bourg. On aime s'y promener »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contact DDT 28 : Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective

Pôle des Observatoires et des Études

Département d'Eure et Loir

2ème Charte départementale pour l'environnement

Pré-inventaire du Patrimoine de Pays

document provisoire

Commune de ECROSNES

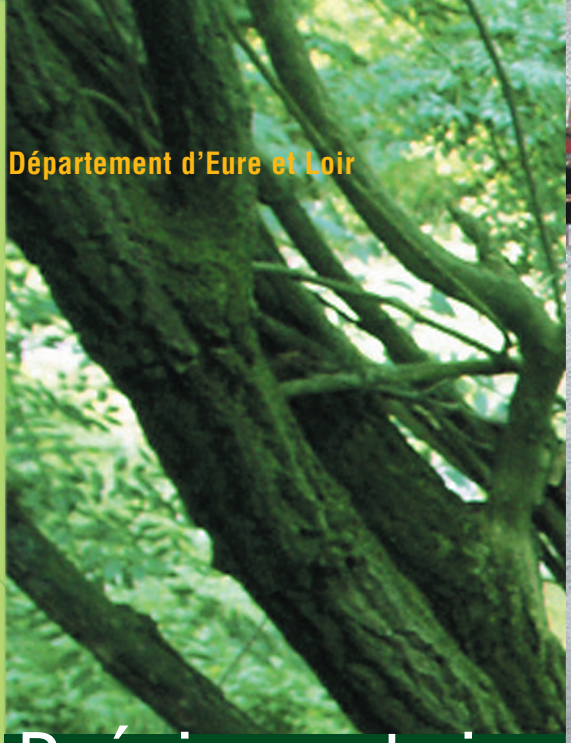











Eure & Loir CONSEIL GÉNÉRAL

CAUE Eure & Loir

L'INVENTAIRE

Mai 2009

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

CANTON DE MAINTENON

COMMUNE D'ECROSNES

Pré-inventaire du Patrimoine de Pays

mai 2009

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir
6, rue Garola • 28000 Chartres • Tél. 02 37 21 21 31 • Fax 02 37 21 70 08
contact@caue28.org • www.caue28.org

LE PRE-INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE PAYS

Mieux connaître notre patrimoine rural pour mieux le préserver et le valoriser

Avant-propos

Le "patrimoine de pays" porte en lui l'histoire et l'identité de notre département. Pourtant, il risque de disparaître ou d'être irrémédiablement défiguré, faute d'avoir été suffisamment reconnu, protégé et valorisé.

C'est la raison pour laquelle la Charte Départementale pour l'Environnement a prévu de l'inventorier dans les communes de moins de 5000 habitants. Cette action est réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), en partenariat avec le Conseil Général et en coordination avec le Service Régional de l'Inventaire. Il a un intérêt concret, pour de futures actions de protection, de mise en valeur ou de développement touristique et sera un outil utile pour :

- identifier et sauvegarder les objets patrimoniaux les plus menacés,
- repérer des éléments attractifs pour les loisirs et le tourisme,
- localiser les objets à prendre en compte dans l'urbanisme et l'aménagement,
- entreprendre des campagnes catégorielles de mise en valeur,
- conseiller les particuliers et les communes pour valoriser le patrimoine et ses abords,
- réaliser des documents pédagogiques ou de sensibilisation...

Différents types d'objets bâtis ou naturels sont ainsi pris en compte : chapelles, croix de chemin, lavoirs, fermes, maisons, dolmens, mares, arbres remarquables, mails, etc. Ce patrimoine est principalement visible de la voie publique et son état de conservation est indiqué. Pour des raisons de délais de réalisation, cet inventaire ne peut être ni exhaustif, ni très détaillé. Il est cependant sérieux et pérenne, d'où l'appellation de « pré-inventaire ».

Les communes sont largement impliquées dans la réalisation de ce travail, puisque les données transmises par les élus communaux lui servent de base, notamment lors de la phase de terrain. Une fiche de pré-inventaire est réalisée pour chaque objet. Chacune des communes enquêtées reçoit, lorsque le travail est terminé, un recueil de ces fiches précédé d'un plan récapitulatif du patrimoine communal repéré.

Toutes les données sont informatisées et intégrées dans une base de données et un Système d'Information Géographique (S.I.G.) spécialement élaboré pour le Conseil Général. Les informations recueillies permettront de révéler des premiers bilans et analyses du territoire à différentes échelles. Le croisement des informations avec des données extérieures ou spécifiques au pré-inventaire pourra être riche d'enseignements.

Nous espérons ainsi contribuer à rendre durablement service aux élus, aux acteurs du développement local et du tourisme, aux intervenants dans le domaine du cadre de vie, aux milieux de la culture et de l'enseignement et enfin à tous nos concitoyens en Eure-et-Loir.

Dominique LEBLOND
Conseiller Général
Président du C.A.U.E.

Pré-inventaire du Patrimoine de Pays

Quelques exemples de résultats à l'échelle cantonale

Canton de Maintenon

Bilan sommaire du pré-inventaire du patrimoine de pays réalisé en 2008-2009 sur le canton de Maintenon

ASPECTS GENERAUX

Quelques chiffres de l'enquête

1191 éléments ont été recensés sur les dix-neuf communes de moins de 5000 habitants du canton de Maintenon[1]. De nombreuses analyses cartographiques peuvent être effectuées, par thèmes d'intérêt, grâce au SIG[2] « Patrimoine de Pays » et permettent de développer une meilleure compréhension du territoire cantonal.

SITUATION - CANTON DE MAINTENON

	Nom de la commune	Population	Superficie	Eléments recensés
	Maintenon	4550	1144	132
	Saint-Piat	1108	1100	115
	Gallardon	3511	1127	107
	Saint-Martin-de-Nigelles	1168	1321	94
	Pierres	2729	1000	86
	Saint-Symphorien-le-Châ	846	939	72
	Bailleau-Armenonville	1203	1746	66
	Ecrosnes	752	2327	62
	Ymeray	510	685	54
	Yermenonville	523	489	51
	Bouglainval	819	1420	47
	Bleury	425	785	46
	Soulaires	423	587	46
	Hanches	2336	1606	45
	Droue-sur-Drouette	1134	528	41
	Mévoisins	648	414	41
	Houx	657	640	33
	Gas	647	1097	32
	Chartainvilliers	630	885	21
TOTAL	19 communes	24619	19840	1191

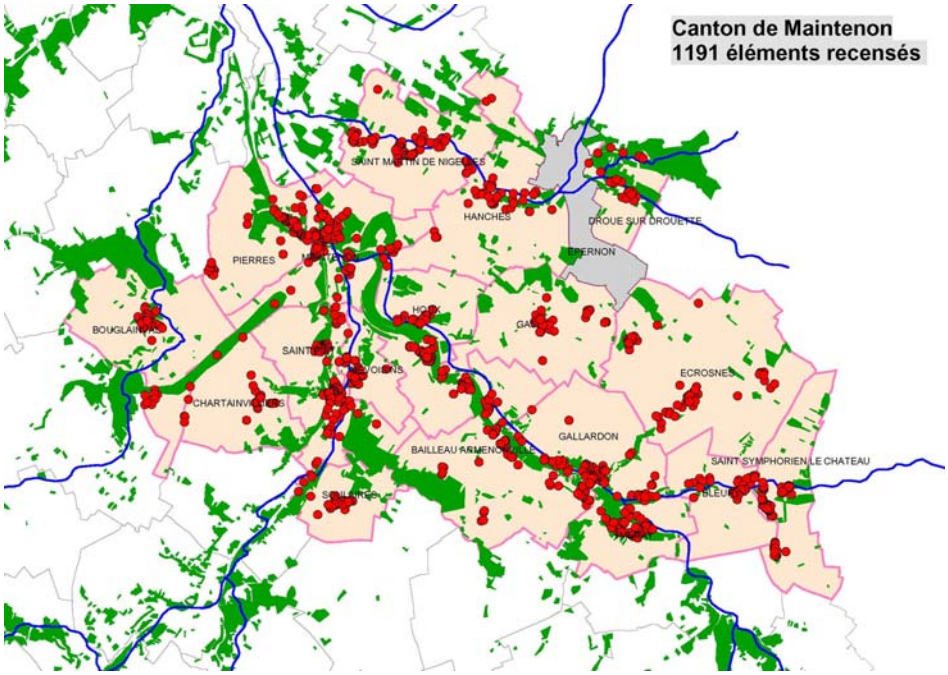

[1] la commune d'Epernon n'entre pas dans le champ de la présente enquête
[2] Système d'Information Géographique

Milieu naturel

Le canton de Maintenon, au Nord-Est de l'agglomération de Chartres, limitrophe du département des Yvelines, présente un milieu naturel à la rencontre de plusieurs terroirs : Beauce du pays Chartrain depuis le Sud, pays Drouais au Nord de Maintenon, zone apparentée au Hurepoix vers les franges Sud-Est au-delà de Gallardon.
Le territoire cantonal se caractérise par un plateau creusé de nombreux cours d'eau. L'Eure traverse le canton du Sud vers le Nord et ses affluents de la Voise et de la Drouette irriguent une large partie Est du canton. Le ruisseau de Gas, le ruisseau d'Ocre, la rivière de la Rémarde (affluents de la Voise) au Sud-Est, ainsi que la vallée des Larris à l'Ouest forment de petites vallées secondaires.
Large vallée de l'Eure ou petites vallées peu profondes, éperon de Gallardon, boisements épars sur les horizons des plateaux cultivés offrent une variété de paysages et de points de vues.


la vallée de la Voise à Yermenonville


le plateau et boisements à Bouglainval

Caractéristiques de catégories du patrimoine recensé

Maintenon au Nord-Ouest, et Gallardon au Sud-Est, forment deux **pôles urbains et historiques**. Maintenon avec son château (15e-17e siècle, classé MH en 1944) et ses deux églises Saint-Nicolas (16e siècle) et Saint-Pierre (fin 17e siècle) , au cœur de la vallée, présente un bourg insulaire entre l'Eure et le ruisseau du Guéreau. Le bourg de Gallardon, autour de l'imposant vestige du donjon dit « l'Epaule » (12e siècle, classé MH en 1913) et de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (11e-13e siècles, classée MH en 1862), domine la vallée de la Voise depuis son éperon. Autour de chacun de ces deux bourgs anciens, des faubourgs s'étendent, puis des zones loties fin19e-début 20e siècle se sont implantées sur les franges des villes anciennes, en particulier lors de l'arrivée du chemin de fer et la construction des gares.


rue de la Poulaillerie à Gallardon


faubourg de La Ferté à Maintenon


ancienne rue de la Gare à Maintenon

L'**habitat dans le canton** est fortement groupé dans les vallées : « villages-rues » très denses dans la vallée de l'Eure (Pierres, Saint-Piat), chapelets de villages et hameaux dans la vallée de la Drouette (de Saint-Martin-de-Nigelles à Droue-sur-Drouette), villages concentrés dans la vallée de la Voise (de Houx à Ymeray) et de la Rémarde (Montlouet, Bleury, Saint-Symphorien-le-Château), implantation autour des ruisseaux affluents de la Voise (Gas, Ecrosnes). Seuls quelques villages et hameaux sont présents sur les hauteurs des plateaux (Mévoisins, Soulaires, Chartainvilliers et Bouglainval, hameaux du Parc, Boisricheux, de Jonvilliers et Giroudet, Grogneul, les Essarts).

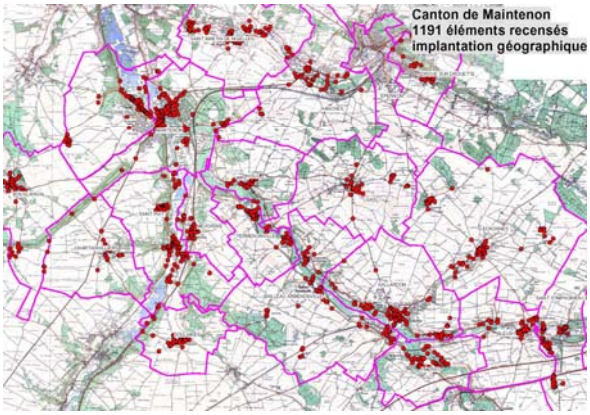

Trois **châteaux et parcs** de premier plan se situent à Maintenon, Bouglainval (17e–19e siècles) et Esclimont à Saint-Symphorien-le-Château (16e–19e siècles). Les **églises rurales** ont pour la plupart été en partie ou totalement reconstruites au 16e siècle, le portail renaissance de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais à Pierres est particulièrement remarquable par la qualité de son décor. Sont protégées au titre des MH : Saint-Martin à Bleury (inscrit MH en 2007), Saint-Georges à Ymeray (inscrit MH en 1987), Hanches (inscrit MH en 1984) et Bailleau-Armenonville (17e siècle classée MH en 1942).

Les traces de l'ambitieux projet de l'**aqueduc de Louis XIV** (1684-1688), devant mener l'eau de l'Eure à Versailles, marquent encore le paysage du canton. L'ouvrage d'art de l'aqueduc de Maintenon (classé MH en 1875) est le plus monumental de ces vestiges. Les « Terrasses », permettant le franchissement de la Vallée des Larris, subsistent à Bouglainval, Chartainvilliers et Maintenon, avec le tunnel du « Trou Dolent » (Bouglainval) et la « Grande Voûte » (Chartainvilliers). Les pierres des carrières d'Epernon et de Gallardon, servant au chantier de construction, étaient acheminées par les rivières de la Drouette et de la Voise canalisées, le lit de l'Eure fut également rendu navigable entre Nogent-le-Roi et Maintenon pour le transport des matériaux.


la Voise canalisée à Gallardon

Concernant l'**architecture rurale**, six manoirs et quelques fermes remarquables se distinguent sur le territoire cantonal. Les plus notables sont les manoirs de la Ferme et de la Chanoinerie (15e–16e siècle) implantés dans le village de Bleury, le manoir de Boigneville (16e siècle ?) à Yermenonville en bordure de la Voise, et le manoir de Ponceaux à Saint-Martin-de-Nigelles dans la vallée de la Drouette. Des fermes anciennes s'élèvent encore : sur le plateau à Boisricheux l'ancienne ferme seigneuriale ainsi qu'un ancien relais de poste (17e siècle ?), la ferme de Grogneul (18e siècle ?) surplombant la vallée de l'Eure, la ferme de Nigelles (18e siècle ?) avec son fournil au bord de la Drouette.



manoir de la Ferme à Bleury



colombier et ferme rue Jean Moulin à Gas



ferme de Jonvilliers à Ecrosnes

Des pigeonniers se trouvent à Gas à la ferme de Marolles et dans le village (rue Jean Moulin), à Hanches à la Ferme du Colombier, à la ferme de Giroudet à Ecrosnes, ou encore à l'état de vestige à Soulaires (rue du Colombier) et près du hameau du Parc à Maintenon (18e siècle ?).
De monumentales fermes du 19e siècle se dressent dans les villages et hameaux : par exemple la ferme d'Ecrosnes près de l'église, sur la même commune la ferme de Jonvilliers et d'Ecrignolles, la ferme des Essarts à Saint-Symphorien-le-Château. De nombreuses anciennes fermes moyennes et petites fermes sont aujourd'hui transformées en maison d'habitation. Omniprésentes dans le tissu urbain des villages et hameaux, les anciennes petites fermes sont implantées pignon vers la rue, les fermes plus importantes présentent quant à elles souvent le mur gouttereau de vastes granges sur la rue. Des vestiges de deux anciens moulins-tours à vent, à Montlouet (Gallardon) et sur la commune de Houx, sont encore visibles.
Les **matériaux** utilisés dans l'architecture rurale sont essentiellement les moellons de silex, la bauge ainsi que les moellons de calcaire (particulièrement la meulière) présents dans la partie Est du canton. Le grès est beaucoup utilisé pour les chaînages d'angle, portails, baies,... dans les fermes importantes ou dans certaines maisons.

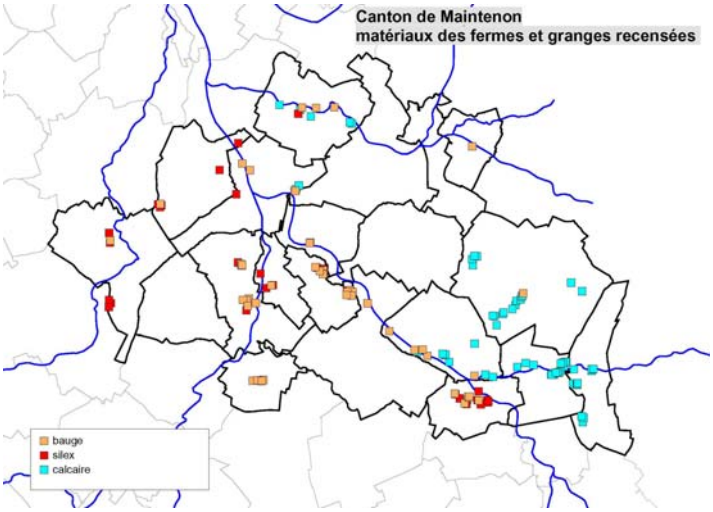

Le **patrimoine industriel** est également très présent dans le canton. Vingt-trois moulins à eau ont été recensés, sur les rivières de l'Eure, de la Voise et de la Drouette. Le Moulin Perruche, à Saint-Martin-de-Nigelles sur la Drouette est ancien (17e siècle ?), mais au moins trois quart des moulins recensés datent du 19e siècle : moulins-fermes comme le Moulin de Montlouet ou le Moulin de Richenou (Gallardon) sur la Voise, ou moulins reconstruits en usine sur l'Eure comme le Moulin de Chartainvilliers, le Moulin du Breuil (Soulaires), le Moulin de Saint-Piat ou l'ancienne chocolaterie du Moulin de Pierres (détruit).
L'ancienne tuilerie-briqueterie Lambert existe toujours à Saint-Piat (inscrite MH en 1999), édifiée entre 1880 et 1910, dans le quartier de la gare.



moulin de Pierres (aujourd'hui détruit)


ancienne tuilerie-briqueterie Lambert à Saint-Piat (coll . privée)

Parmi le patrimoine remarquable du canton, signalons enfin les deux **sites mégalithiques** de Talvoisin à Ymeray au Sud de la vallée de la Voise avec la « Pierre de Talvoisin » et le « menhir de Chantecoq » (classé MH en 1909), et le site de Changé à Saint-Piat et Maintenon dans la vallée de l'Eure comprenant le « Dolmen de la Grenouille », le « Dolmen du Berceau », ou encore le menhir dit « But de Garguantua » (classé MH en 1974). L' **« Arbre de la Liberté »** à Mévoisins mérite également d'être signalé, tilleul planté en 1789 et un des rares authentifié en Eure-et-Loir.


Dolmen de la Grenouille à Saint-Piat


le site de Talvoisin à Ymeray

Indications sur l'état du patrimoine recensé

Concernant l'**état** des éléments[3] recensés, ceux-ci apparaissent globalement bien préservés pour moins de la moitié (43 % en bon état), 10 % sont restaurés, 16% sont en état moyen ou inégal, 19 % sont remaniés, seuls 7 % sont en mauvais état ou ruinés.

[3] ces chiffres sont élaborés à partir de la visibilité extérieure des éléments recensés

	Eléments recensés
Bon état	513
Restauré	119
Remanié	231
Etat moyen et inégal	186
Mauvais état	34
Vestiges	52
Etat inconnu	56
Total	**1191**

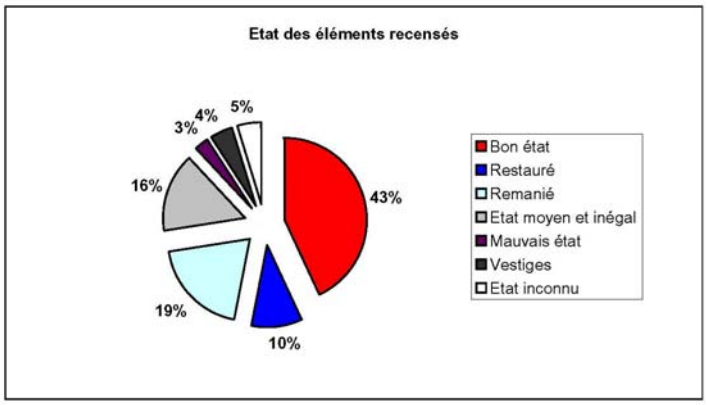

Les fermes et granges recensées sont en bon état pour 30 % d'entre elles, et 17 % sont restaurées. 40% apparaissent remaniées, de nombreuses anciennes fermes étant transformées en maison d'habitation, en particulier les anciennes fermettes situées en village ou en hameau.

	nombre de fermes et granges
Bon état	105
Restauré	59
Remanié	144
Etat moyen et inégal	29
Mauvais état	7
Etat inconnu	9
Total	**353**

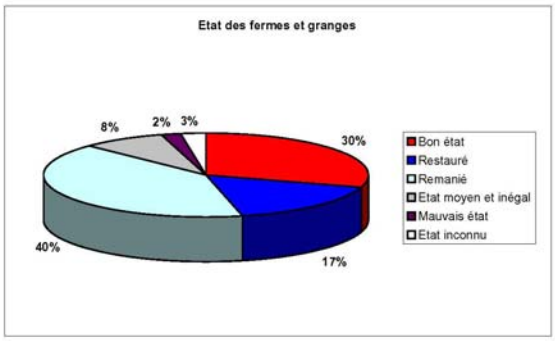

Les 33 croix de chemins et croix monumentales recensées sont en bon état à 52 %, 15 % sont restaurées. Les 21 mares recensées apparaissent en bon état pour plus des deux tiers d'entre elles. 43 % des pompes à eau, puits et bornes-fontaines (49 recensés) sont en bon état, 35% présentent un état moyen, 22% un mauvais état. Sur les 33 lavoirs recensés, 24 % sont en bon état, 27 % sont restaurés, 43 % sont en état moyen. Ces chiffres montrent la nécessité de poursuivre la sauvegarde du « petit patrimoine ».

CAUE28
19 mai 2009

PRE-INVENTAIRE DE PATRIMOINE DE PAYS
Canton de Maintenon
Commune d'Ecrosnes



Population (1999) : 752 habitants
Superficie : 2 327 ha
N°insee : 28 137
Pays : Chartrain
Communauté de Communes : Val de Voise

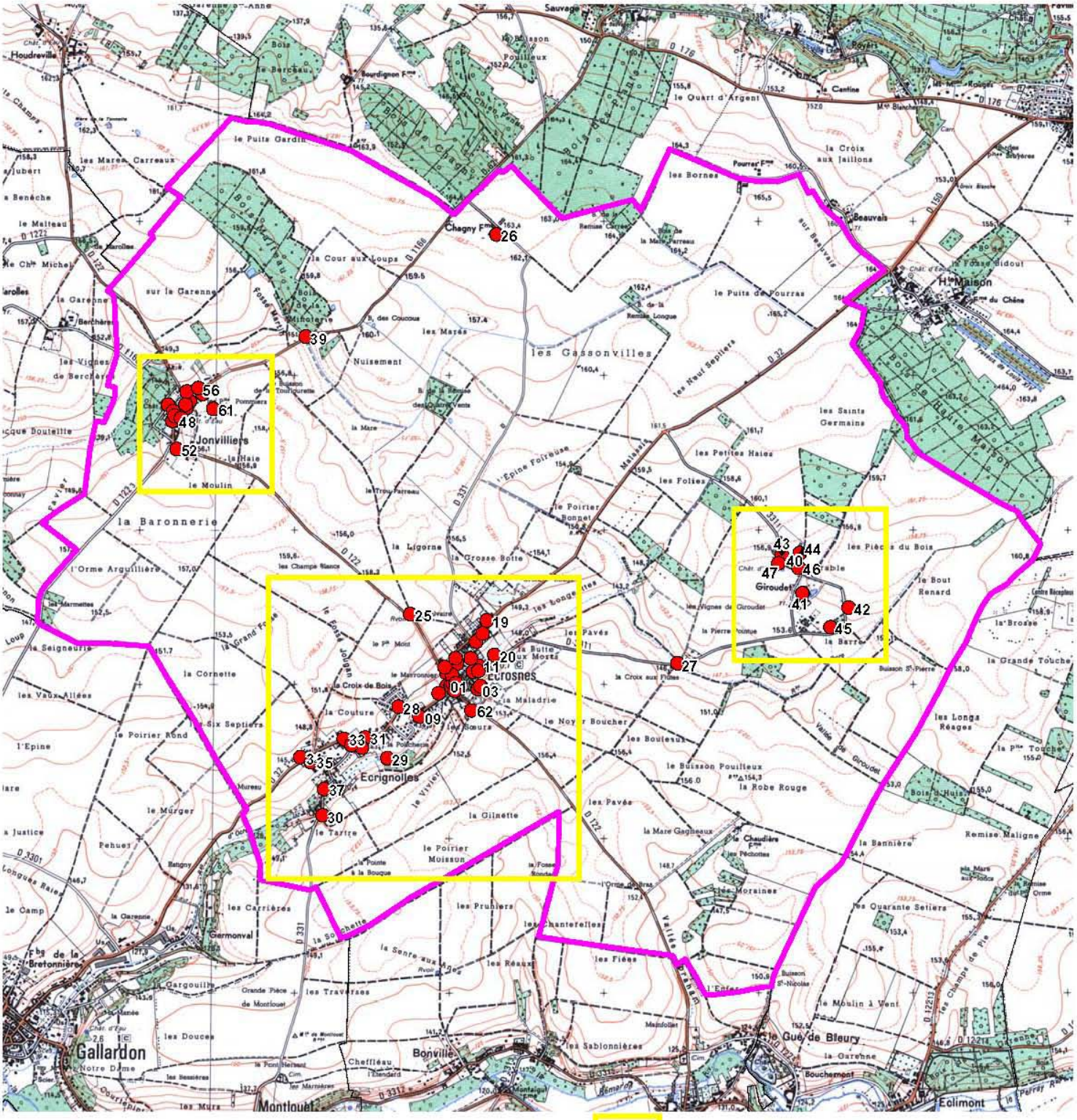

Voir cartographie détaillée page suivante

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

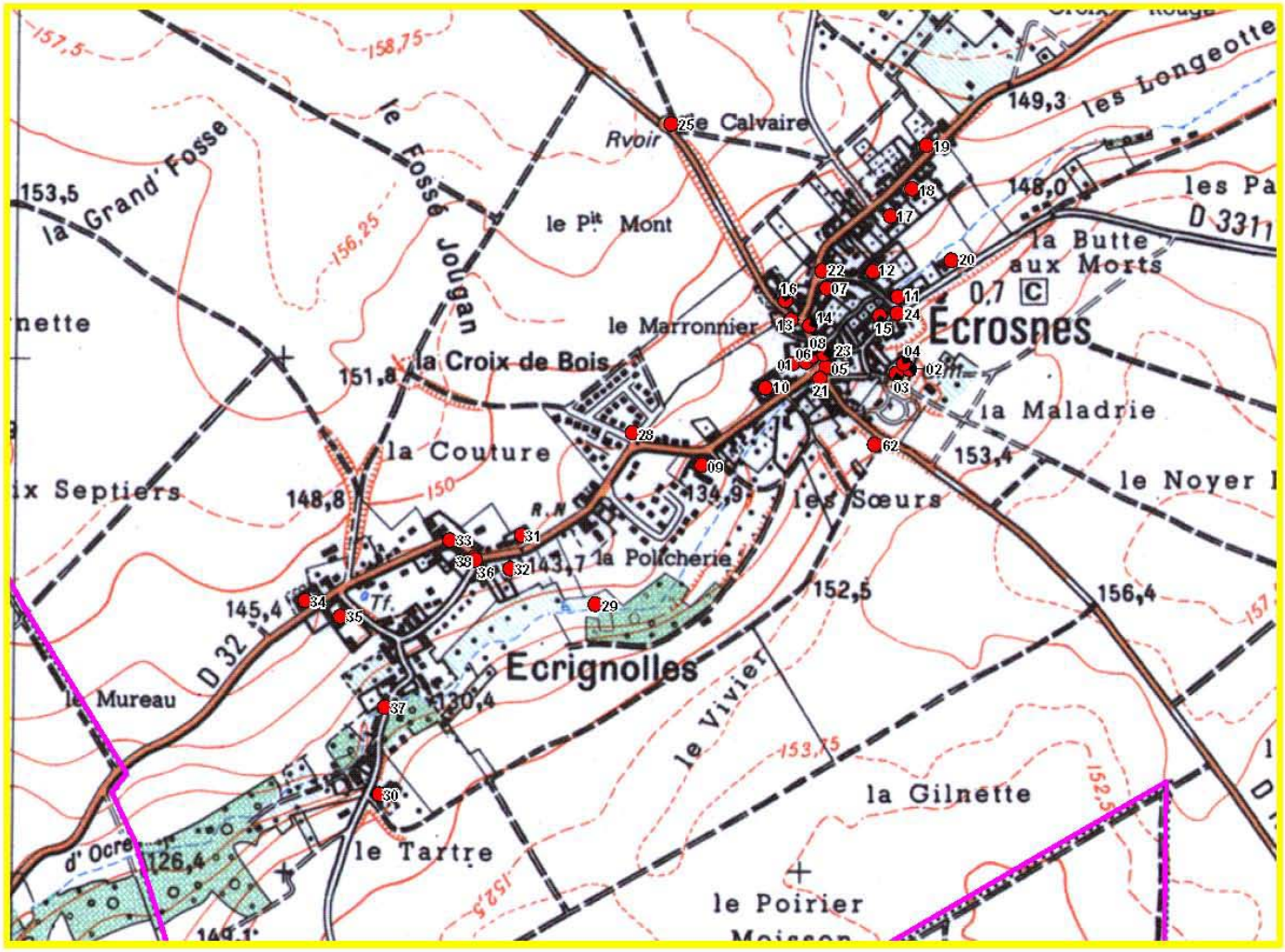

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

n° carto	DENO
01	Eglise
02	Croix de chemin
03	Cimetière
04	Monument aux morts
05	Mairie-école
06	Presbytère
07	Maison
08	Maison
09	Ferme
10	Ferme
11	Ferme
12	Ferme
13	Portail
14	Portail
15	Fermes
16	Ferme
17	Ferme
18	Ferme
19	Grange
20	Jardin
21	Café
22	Café
23	Café
24	Borne fontaine
25	Croix de chemin
26	Ferme
27	Pont
28	Croix de chemin
29	Alignement
30	Ferme
31	Ferme
32	Ferme

n° carto	DENO
33	Fermes
34	Ferme
35	Ferme
36	Pompe à eau
37	Pompe à eau
38	Borne fontaine
39	Pont
40	Niche
41	Ferme
42	Ferme
43	Ferme
44	Ferme
45	Abreuvoir
46	Arbre
47	Château d'eau
48	Arbre
49	Château
50	Ferme
51	Ferme
52	Fermes
53	Ferme
54	Ferme
55	Ferme
56	Abreuvoir
57	Abreuvoir
58	Pompe à eau
59	Borne fontaine
60	Château d'eau
61	Verger (?)
62	Arbre

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

LA CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS DE RESTITUTION

Mode d'emploi

1. Une carte présente l'ensemble des éléments recensés sur la commune.

2. Le N° sur la carte correspond au N° reporté dans la fiche descriptive.

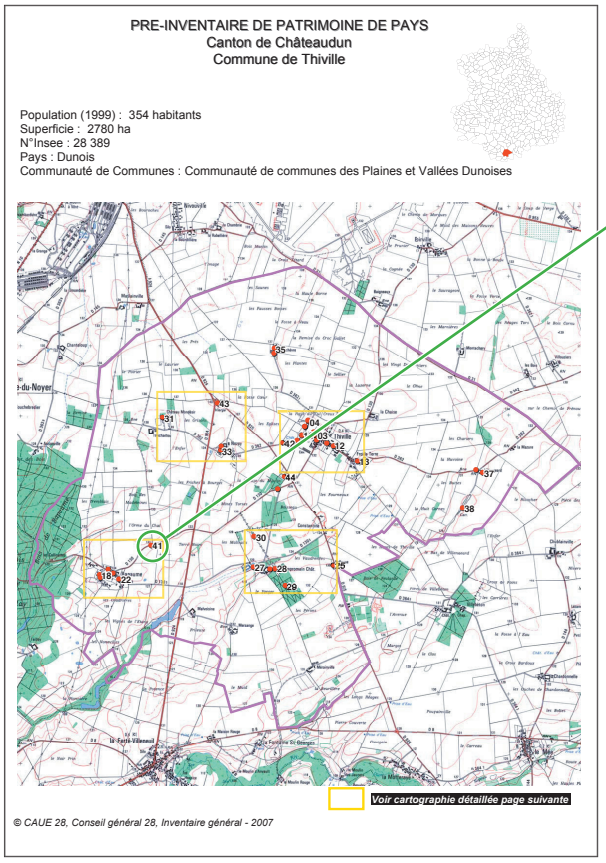
PRE-INVENTAIRE DE PATRIMOINE DE PAYS
Canton de Châteaudun
Commune de Thiville

Population (1999) : 354 habitants
Superficie : 2780 ha
N°Insee : 28 389
Pays : Dunois
Communauté de Communes : Communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises

Voir cartographie détaillée page suivante

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2007

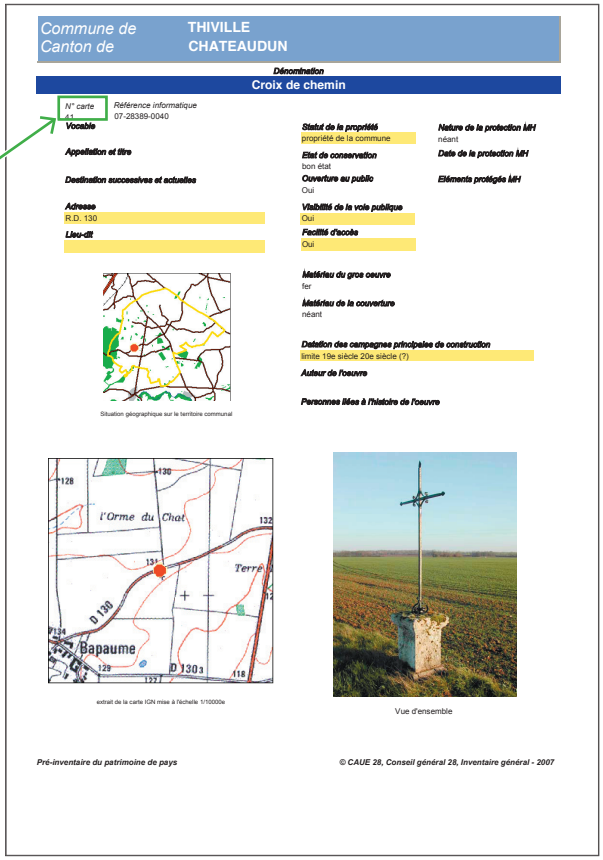
Commune de THIVILLE
Canton de CHATEAUDUN

Dénomination
Croix de chemin

N° carte 41
Référence informatique 07-28389-0040

Vocable
Appellation et titre
Destination successives et actuelles
Adresse R.D. 130
Lieu-dit

Statut de la propriété : propriété de la commune
Etat de conservation : bon état
Ouverture au public : Oui
Visibilité de la voie publique : Oui
Facilité d'accès : Oui

Nature de la protection MH : néant
Date de la protection MH
Eléments protégés MH

Matériau du gros oeuvre : fer
Matériau de la couverture : néant

Datation des campagnes principales de construction : limite 19e siècle 20e siècle (?)
Auteur de l'oeuvre
Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

Situation géographique sur le territoire communal

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e

Vue d'ensemble

Pré-inventaire du patrimoine de pays

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2007

3. Le classement :

Le classement des éléments est fait selon les normes de l'Inventaire Général par ordre topographique (le bourg puis les lieux-dits par ordre alphabétique). Au sein d'une même unité topographique (bourg ou lieux-dits), les éléments sont classés selon l'ordre du "Thésaurus de l'Architecture" (urbanisme, architecture religieuse, architecture funéraire et commémorative, architecture de la vie publique, …).

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Eglise

N° carte 01
Référence informatique 09-28137-0002

Vocable

Appellation et titre
Saint-Martin

Destination successives et actuelles

Adresse
Gallardon (route de)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

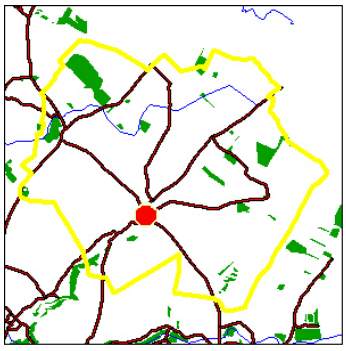

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
16e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de l'église Saint-Martin, nef originelle 13e siècle (?), édifice repris au 16e siècle (chapelles, façades, nef et choeur)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Eglise

Référence informatique
09-28137-0002

Commentaire descriptif



Vue de détail des baies et contreforts de la chapelle Sud en grès et pierre de taille calcaire

Commentaire historique



Vue de détail d'un modillon sculpté en pierre calcaire, du côté Sud



Vue de détail d'une baie à remplages du chevet

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Croix de chemin

N° carte 02
Référence informatique 09-28137-0063

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
croix de chemin ; tombe

Adresse
Cure (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
mauvais état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

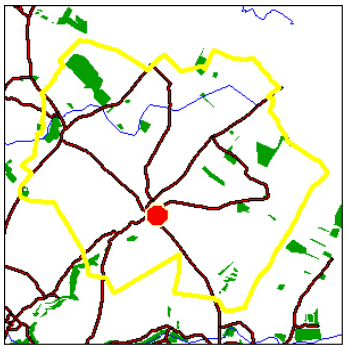

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fer

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
limite 19e siècle 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne croix de chemin (?), réutilisée pour une tombe

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Cimetière

N° carte 03 — *Référence informatique* 09-28137-0061

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Cure (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

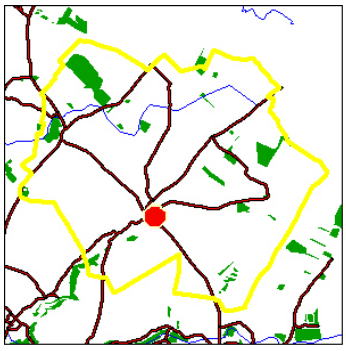

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
2e moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de l'accès au cimetière, implanté au Sud-Est du village

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Cimetière

Référence informatique

09-28137-0061

Commentaire descriptif



Vue d'ensemble intérieure

Commentaire historique



Vue d'un tombe ancienne



Vue de détail du mur de clôture

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Monument aux morts

N° carte 04
Référence informatique 09-28137-0062

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Cure (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

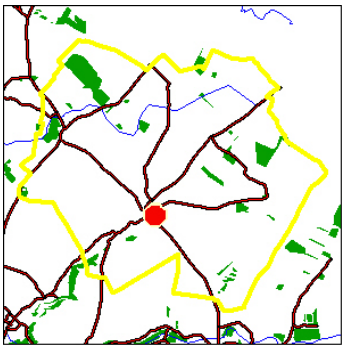

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1er quart 20e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble du monument aux morts

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Monument aux morts

Référence informatique
09-28137-0062

Commentaire descriptif



Vue de détail du décor sculpté

Commentaire historique



Vue de détail du décor sculpté



Vue de détail du décor sculpté

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Mairie-école

N° carte 05
Référence informatique 09-28137-0003

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
mairie-école ; école

Adresse
Mairie (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

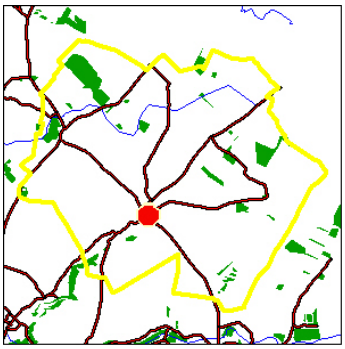

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne mairie-école, au centre du village, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Mairie-école

Référence informatique

09-28137-0003

Commentaire descriptif



Vue de la cour sur l'avant

Commentaire historique



Vue de détail du lanternon, épis de faîtage, et corniche à denticules



Carte postale ancienne

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Presbytère

N° carte 06

Référence informatique 09-28137-0005

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
presbytère ; mairie

Adresse
Mairie (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

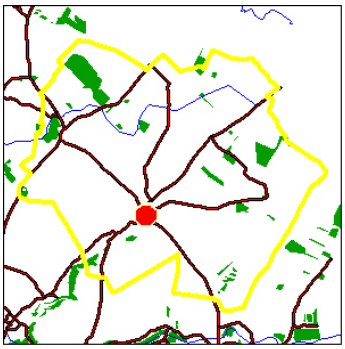

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de l'ancien presbytère (actuelle mairie), près de l'église Saint-Martin

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Presbytère

Référence informatique

09-28137-0005

Commentaire descriptif



Carte postale ancienne (coll. Mairie)

Commentaire historique



Carte postale ancienne (Régnier, 2003)



Carte postale ancienne

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Maison

N° carte 07
Référence informatique 09-28137-0020

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Harpe (rue de la) 25

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

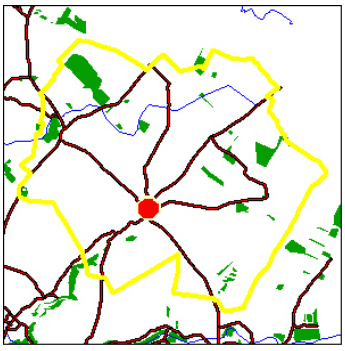

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Maison bourgeoise dans le village, construction en retrait de la rue, jardin, façade ordonnancée, décor des briques

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Maison

N° carte 08
Référence informatique 09-28137-0006

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Mairie (rue de la) 1

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

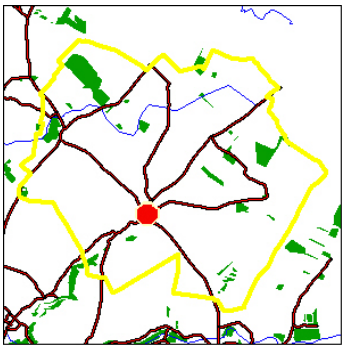

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble, façade ordonnancée, encadrements, chaînages et bandeaux de briques flammées (RDC remanié)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Maison

Référence informatique

09-28137-0006

Commentaire descriptif



Carte postale ancienne (Régnier, 2003)

Commentaire historique

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 09
Référence informatique 09-28137-0065

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Gallardon (route de) 15

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

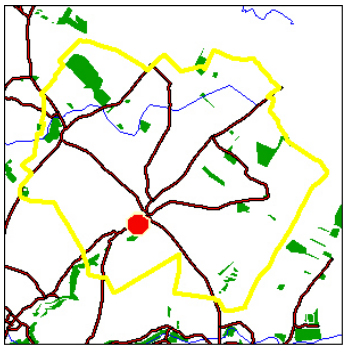

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne ferme à l'entrée Ouest du village, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0065

Commentaire descriptif



Vue du portail d'entrée et du bâtiment Ouest sur cour

Commentaire historique



Vue du bâtiment de logis Nord-Est



Bâtiment Sud-Est et chemin vers le ruisseau d'Ocre

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 10 — *Référence informatique* 09-28137-0001

Vocable

Appellation et titre
Ferme d'Ecrosnes

Destination successives et actuelles

Adresse
Gallardon (route de) 4

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

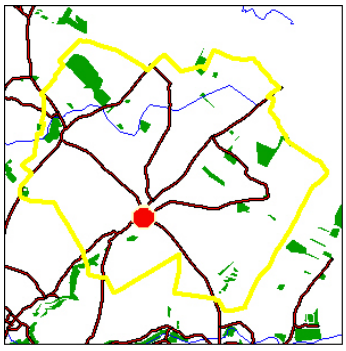

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

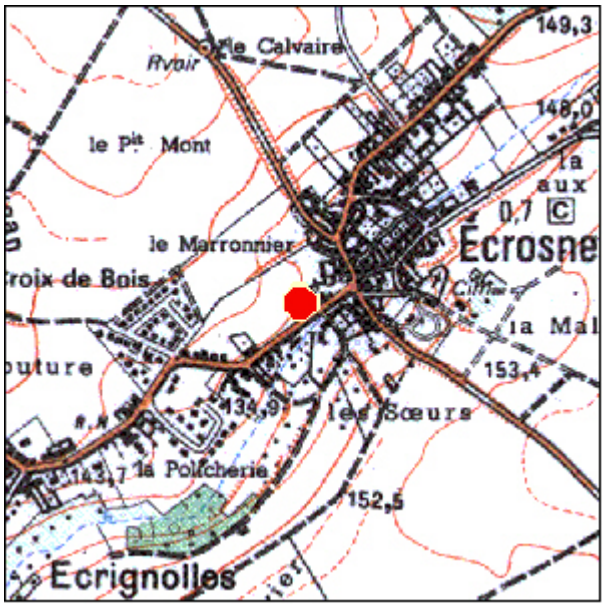

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ferme d'Ecrosnes, au centre du village près de l'église Saint-Martin, vue du bâtiment Est sur cour

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique

09-28137-0001

Commentaire descriptif



Vue du portail d'entrée et du bâtiment Nord sur cour

Commentaire historique



Vue des bâtiments du côté Ouest



Carte postale ancienne

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 11
Référence informatique 09-28137-0011

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Harpe (rue de la) 26

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

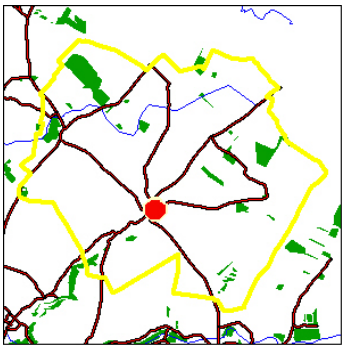

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne fermette, près du ruisseau d'Ocre, vue du côté Nord

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0011

Commentaire descriptif



Vue d'ensemble du côté Sud

Commentaire historique



Vue de détail d'une lucarne



Vue du ruisseau d'Ocre près de la fermette

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 12
Référence informatique 09-28137-0010

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Harpe (rue de la) 30

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

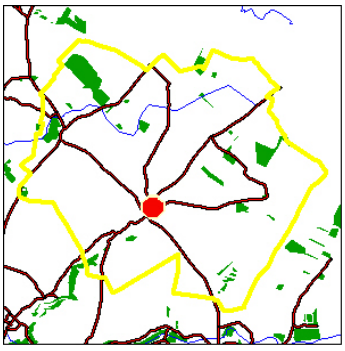

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
18e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de l'entrée de la cour, grange à l'Est (19e siècle), logis au Nord (18e siècle?), maison à l'Ouest (années 1960?)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0010

Commentaire descriptif



Vue des bâtiments Nord sur cour (logis 18e siècle?)

Commentaire historique



Vue de l'entrée charretière de la grange sur cour



Détail de la façade du bâtiment Nord de logis (remaniée)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Portail

N° carte 13
Référence informatique 09-28137-0014

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Mairie (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

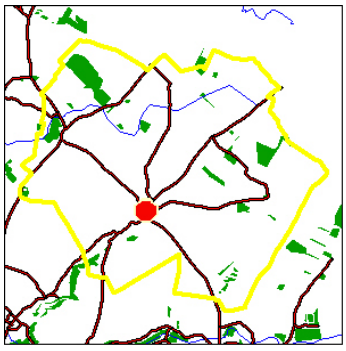

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Portail d'entrée d'une ancienne ferme,
au Nord de l'église Saint-Martin

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Portail

Référence informatique

09-28137-0014

Commentaire descriptif



Détail de la porte en pierre de taille calcaire,
et jardin au Nord-Ouest vers l'extérieur du village

Commentaire historique



Vue de détail du portail : pierre de taille calcaire
et reprises en briques

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Portail

N° carte 14
Référence informatique 09-28137-0015

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Mairie (rue de la) 8

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
vestiges

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

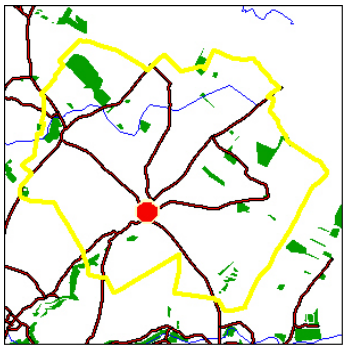

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vestiges du portail d'entrée d'une ferme,
au carrefour Nord-Ouest dans le village

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Portail

Référence informatique
09-28137-0015

Commentaire descriptif



Vue de de la porte, pierre de taille calcaire

Commentaire historique



Vestiges d'inscriptions sur l'arc de la porte

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Fermes

N° carte 15
Référence informatique 09-28137-0013

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
fermes ; maisons

Adresse
Ocre (rue de l') 13, 15

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

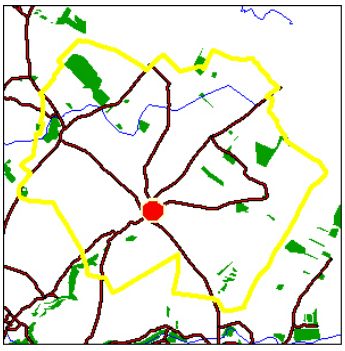

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble d'anciennes fermettes,
vue du côté de la rue vers l'Ouest

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Fermes

Référence informatique
09-28137-0013

Commentaire descriptif



Vue d'ensemble d'anciennes fermettes,
vue du côté de la rue vers l'Est

Commentaire historique



Vue arrière des fermettes, logis et jardins
du côté du ruisseau de l'Ocre



Détail d'un portail d'entrée et
bâtiment de dépendance côté rue

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 16 — *Référence informatique* 09-28137-0007

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Yvelines (rue des) 1

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

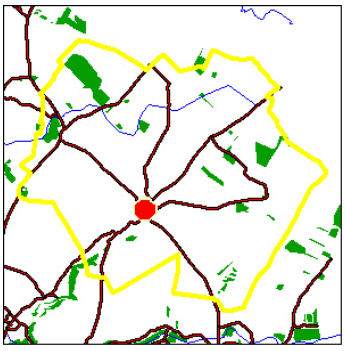

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la ferme, au carrefour Nord-Ouest du village

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0007

Commentaire descriptif



Vue d'ensemble depuis l'entrée du village

Commentaire historique



Vue de détail du portail (pierre de taille calcaire), et
de la porte charretière de la grange sur la cour



Vue des bâtiments Ouest sur rue,
construction en moellons de meulière enduits

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 17 — *Référence informatique* 09-28137-0017

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Yvelines (rue des) 16

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

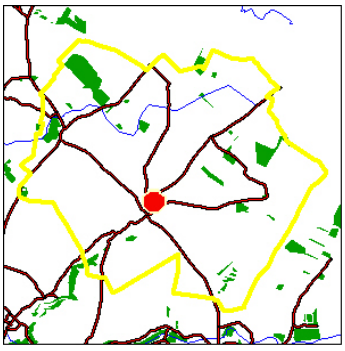

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Grande ferme, dans la rue principale Nord-Est du village, bâtiments 19e siècle, logis dans la cour années 1960 (?)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0017

Commentaire descriptif



Vue du portail d'entrée et bâtiments Ouest sur la cour

Commentaire historique



Vue de détail du portail en pierre de taille de grès



Vue de la ferme du côté Sud,
depuis le ruisseau d'Ocre

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 18
Référence informatique 09-28137-0019

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Yvelines (rue des) 20

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
Attente

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

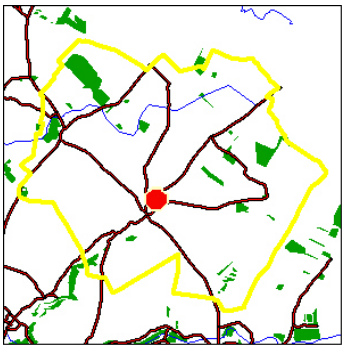

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Grande ferme, dans la rue principale Nord-Est du village,
vue des bâtiments Nord-Ouest

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique

09-28137-0019

Commentaire descriptif



Vue d'un bâtiment de dépendance Nord-Est, construction en bauge

Commentaire historique



Vue du portail d'entrée



Vue de la rue des Yvelines vers le Nord, anciennes fermes (remaniées en maisons)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Grange

N° carte 19
Référence informatique 09-28137-0016

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Yvelines (rue des) 39

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

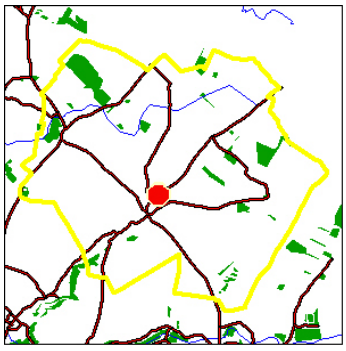

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
terre

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Grange bâtie en moellons de meulière et bauge, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Jardin

N° carte 20
Référence informatique 09-28137-0060

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Ocre (rue de l') 18, 20

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

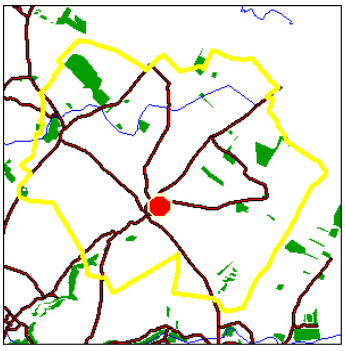

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
terre

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'un ancien jardin au bord du ruisseau d'Ocre, mur de clôture en bauge et moellons calcaire

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Jardin

Référence informatique
09-28137-0060

Commentaire descriptif



Vue du mur de clôture sur la rue, porte en brqiues, maçonnerie de moellons calcaires

Commentaire historique



Vue depuis la rue, ancienne grange (n°20) et jardin



Vue de la fermette à l'Ouest du jardin (n°18)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Café

N° carte 21
Référence informatique 09-28137-0064

Vocable

Appellation et titre
Café Meunier

Destination successives et actuelles
Café ; forge ; atelier

Adresse
Beauce (rue de la)

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

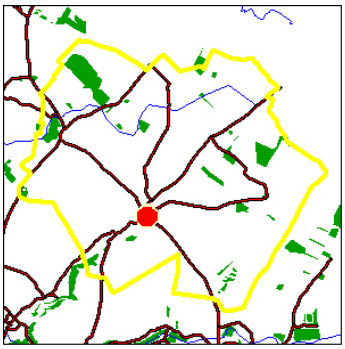

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancien Café "Meunier", face à l'ancienne mairie-école

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Café

Référence informatique
09-28137-0064

Commentaire descriptif



Vue d'ensemble du carrefour Sud du village

Commentaire historique



Photographie ancienne du café "Meunier" (Régnier, 2003)



Carte postale ancienne (coll. Mairie)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Café

N° carte 22
Référence informatique 09-28137-0008

Vocable

Appellation et titre
Maison Jaffré

Destination successives et actuelles
café ; maison

Adresse
Harpe (rue de la) 36

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

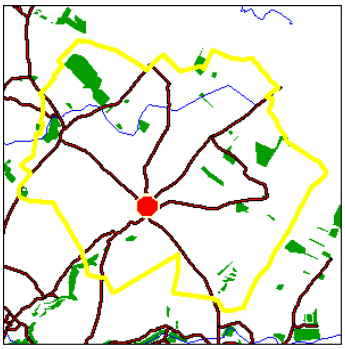

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne "Maison Jaffré", au carrefour Nord dans le village

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Café

Référence informatique

09-28137-0008

Commentaire descriptif



Carte postale ancienne

Commentaire historique



Carte postale ancienne (coll. Mairie)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Café

N° carte 23
Référence informatique 09-28137-0004

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
café ; maison

Adresse
Mairie (rue de la) 2

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

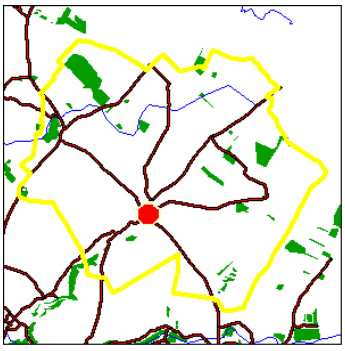

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancien café au centre du village, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Café

Référence informatique
09-28137-0004

Commentaire descriptif



Vue du café dans la rue de la Mairie

Commentaire historique



Carte postale ancienne (Régnier, 2003)



Carte postale ancienne

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Borne fontaine

N° carte 24 *Référence informatique* 09-28137-0012

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Ocre (rue de l')

Lieu-dit

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

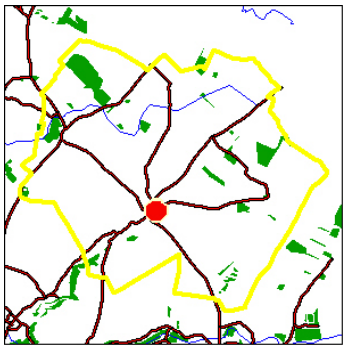

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre
Chappee (entrepreneur)

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne borne-fontaine, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Borne fontaine

Référence informatique
09-28137-0012

Commentaire descriptif



Vue de détail : "Raccord d'incendie"

Commentaire historique



Vue de détail : "fontaine économique CHAPPEE"



Vue de la borne-fontaine dans la rue de l'Ocre

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Croix de chemin

N° carte 25
Référence informatique 09-28137-0036

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
R. D. 122

Lieu-dit
Calvaire (le)

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

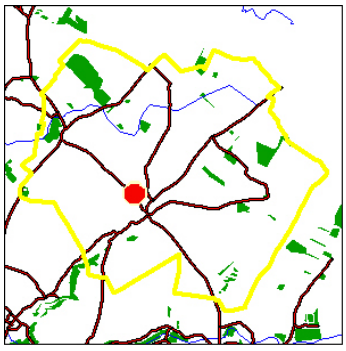

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fer

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la croix, au Nord
du village sur la route de Jonvilliers

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Croix de chemin

Référence informatique
09-28137-0036

Commentaire descriptif



Détail de la ferronnerie (limite 19e-20e siècle?)

Commentaire historique



Vue du socle en pierre calcaire (plus ancien?)



Détail du socle

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 26
Référence informatique 09-28137-0050

Vocable

Appellation et titre
Ferme de Chagny

Destination successives et actuelles

Adresse
Chagny

Lieu-dit
Chagny

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Non

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

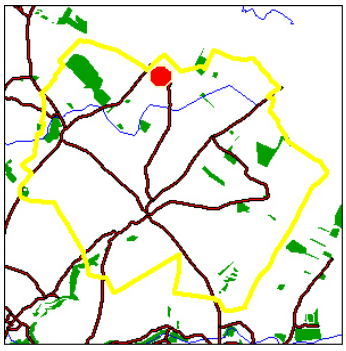

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de la ferme de Chagny du côté Ouest, bâtiments d'exploitation 19e siècle, corps de logis, hangar 20e siècle

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Pont

N° carte 27
Référence informatique 09-28137-0052

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
R.D. 331.1

Lieu-dit
Croix au x Flûtes (la)

Statut de la propriété
propriété publique

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

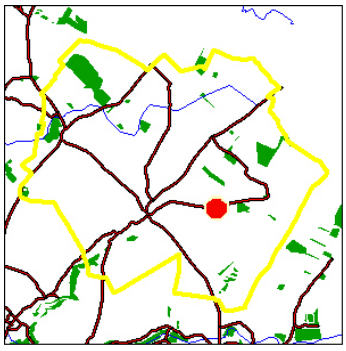

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

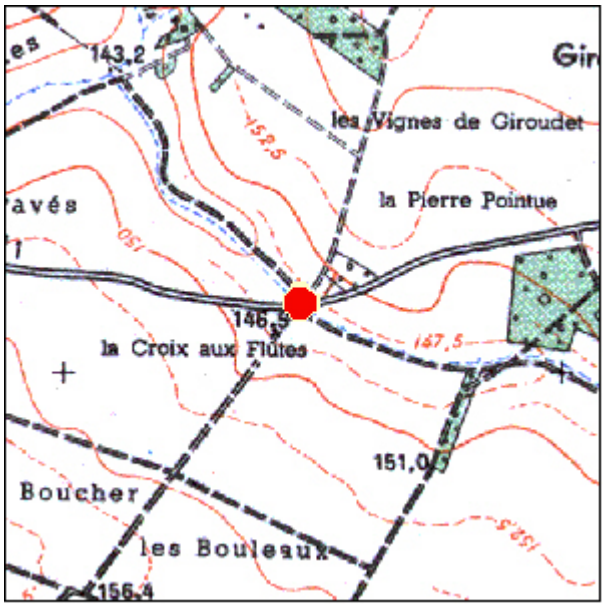

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Petit pont, en moellons de meulière, sur le ruisseau d'Ocre

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Croix de chemin

N° carte 28
Référence informatique 09-28137-0023

Vocable

Appellation et titre
la Croix de Bois

Destination successives et actuelles

Adresse
Pasteur (rue) ; Lhopiteau Gustave (rue)

Lieu-dit
Croix de Bois (près de la)

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
reconstruit à l'identique

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

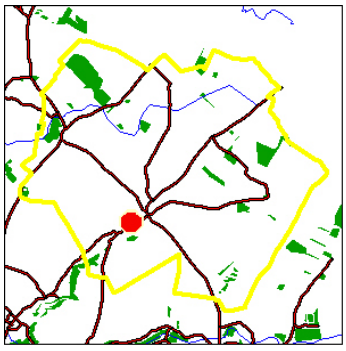

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
bois

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Croix de chemin, au Sud-Ouest du village,
socle en pierre calcaire

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Alignement

N° carte 29 — *Référence informatique* 09-28137-0035

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Fief (près de la rue du)

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

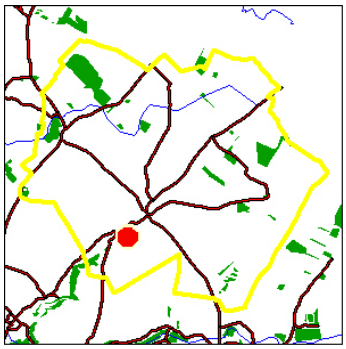

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Plantations près du ruisseau d'Ocre, en contrebas du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 30
Référence informatique 09-28137-0024

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Butte (impasse de la)

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

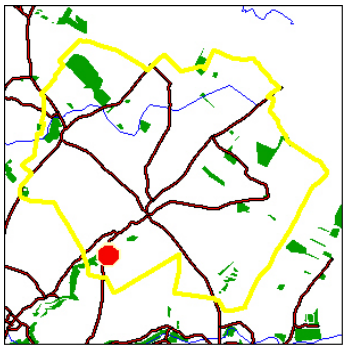

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne ferme, à l'entrée Sud du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0024

Commentaire descriptif



Vue du jardin et verger sur l'arrière de la ferme

Commentaire historique



Vue du bâtiment Ouest sur la rue



Détail de la mise en oeuvre en moellons calcaire

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 31
Référence informatique 09-28137-0033

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maisons

Adresse
Chartres (rue de) 4, 6

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

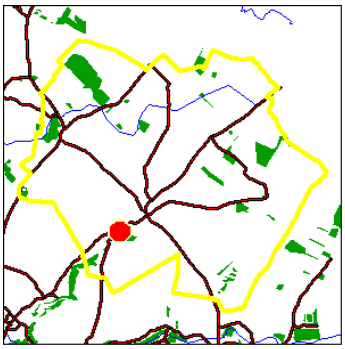

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne ferme, vue d'ensemble du côté Sud-Est

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique

09-28137-0033

Commentaire descriptif



Vue du portail au Sud

Commentaire historique



Vue arrière à l'Est, ancien jardin (?)



Détail de la mise en oeuvre de moellons calcaire

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 32
Référence informatique 09-28137-0034

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Chartres (rue de) 7

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

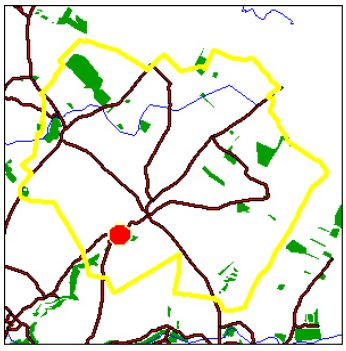

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
2e moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne fermette, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Fermes

N° carte 33
Référence informatique 09-28137-0028

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
fermes ; maisons

Adresse
Chartres (rue de) 12, 14, 19

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

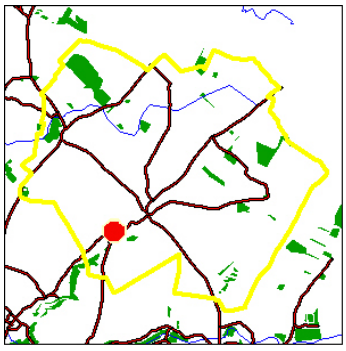

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
2e moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Fermes, sur les hauts du hameau, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Fermes

Référence informatique
09-28137-0028

Commentaire descriptif



Ferme (n°12,14), vue du mur de clôture
sur rue et bâtiment Nord

Commentaire historique



Vestige de mur de clôture (ancien jardin?),
au Sud de la ferme (n°12, 14)



Ancienne ferme (n°19), vue arrière

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 34
Référence informatique 09-28137-0031

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maisons

Adresse
Chartres (rue de) 32, 32bis

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

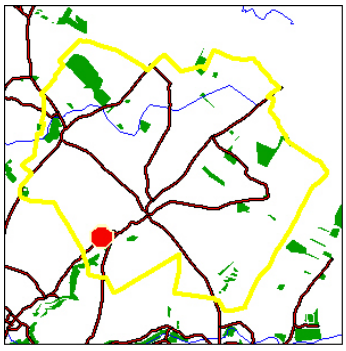

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
18e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble, bâtiments Sud et Ouest, portail

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0031

Commentaire descriptif



Vue arrière des bâtiments Ouest

Commentaire historique



Bâtiment de logis au Nord de la cour



Vue de détail du portail en pierre de taille de grès (17e siècle?)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 35
Référence informatique 09-28137-0030

Vocable

Appellation et titre
Ferme d'Ecrignolles

Destination successives et actuelles

Adresse
Creuset (rue du) 3

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

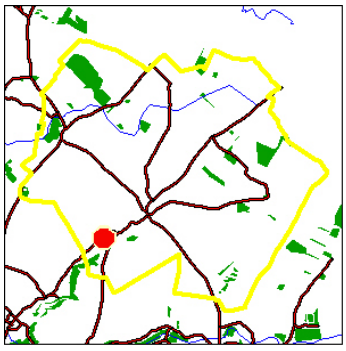

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ferme d'Ecrignolles, au Nord-Ouest du hameau,
vue du portail (ardoises) et du bâtiment Nord

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique

09-28137-0030

Commentaire descriptif



Vue des bâtiments Est et Sud, construction de moellons de meulière enduits, angles de grès taillé

Commentaire historique



Carte postale ancienne (coll. Mairie)



Carte postale ancienne (coll. Mairie)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Pompe à eau

N° carte 36
Référence informatique 09-28137-0026

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Chartres (rue de) ; Moulin à Vent (rue du)

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
vestiges

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

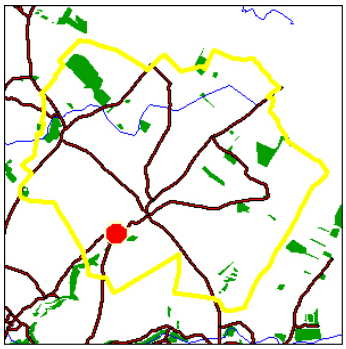

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre
Chappee (entrepreneur)

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

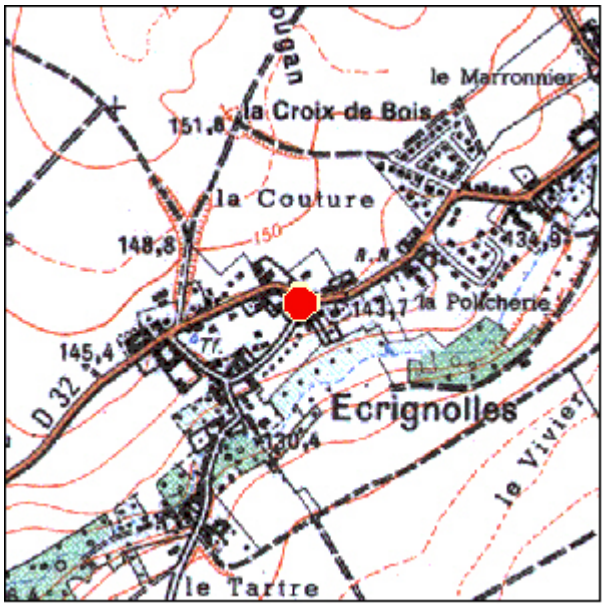

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne pompe à eau, au carrefour Est du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Pompe à eau

Référence informatique
09-28137-0026

Commentaire descriptif



Vue de détail de la base

Commentaire historique



Détail de l'inscription : "CHAPPEE Le Mans"



Vue d'ensemble, pompe à eau et borne-fontaine

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Pompe à eau

N° carte 37
Référence informatique 09-28137-0025

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Moulin à Vent (rue du)

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

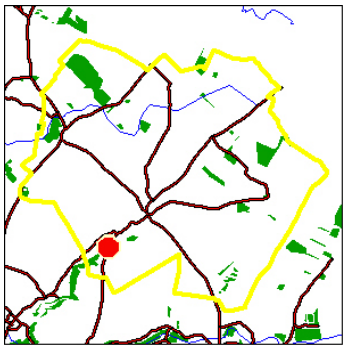

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
2e moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

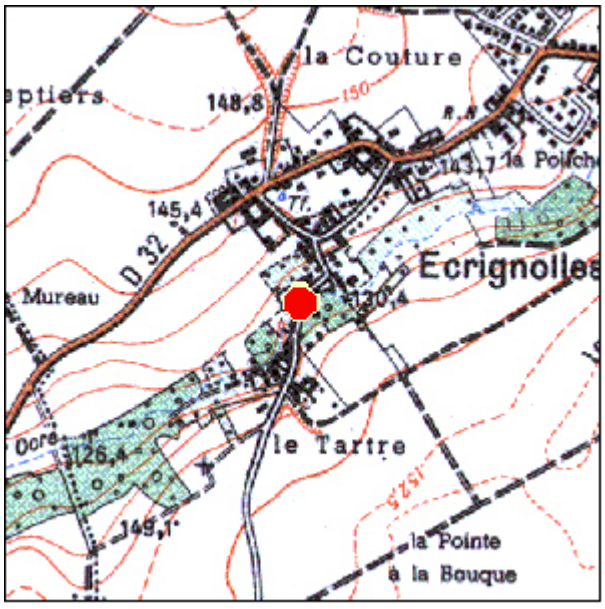

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Pompe à bras, dans le bas du hameau, près du ruisseau d'Ocre, structure en briques

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Borne fontaine

N° carte 38 — *Référence informatique* 09-28137-0027

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Chartres (rue de) ; Moulin à Vent (rue du)

Lieu-dit
Ecrignolles

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

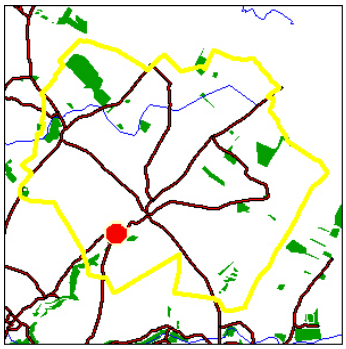

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre
Chappee (entrepreneur)

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Borne-fontaine, au carrefour Est du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Borne fontaine

Référence informatique
09-28137-0027

Commentaire descriptif



Vue de détail

Commentaire historique



Vue de détail : "Raccord d'incendie"



Vue d'ensemble, pompe à eau et borne-fontaine

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Pont

N° carte 39
Référence informatique 09-28137-0051

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
R. D. 116.6

Lieu-dit
Fossé Martin

Statut de la propriété
propriété publique

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

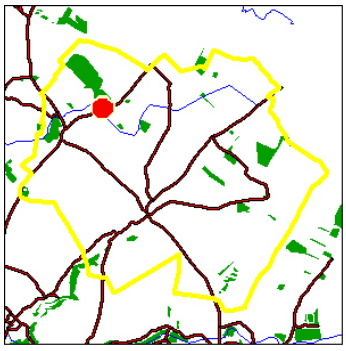

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
4e quart 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

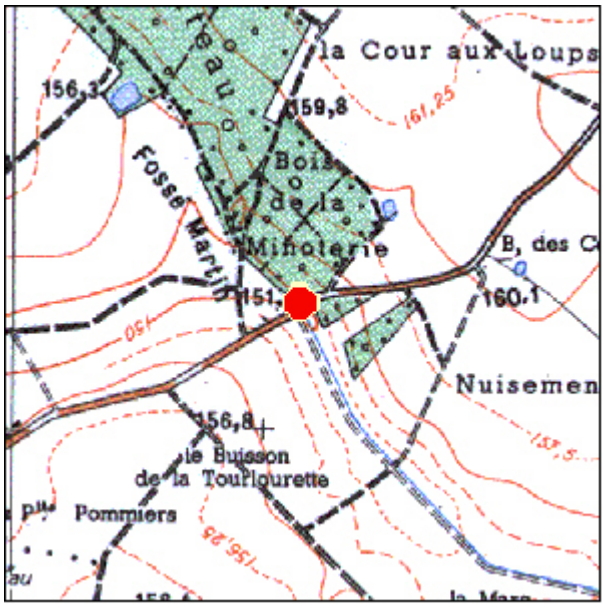

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Petit pont, en pierre calcaire et décor de briques, enjambant le ruisseau Malassis

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Niche

N° carte 40 — *Référence informatique* 09-28137-0058

Vocable

Appellation et titre
Statuette de Saint-Etienne (?)

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Etienne (rue de) 6

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

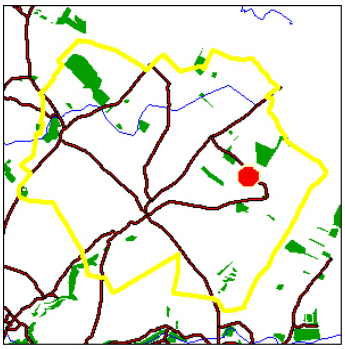

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

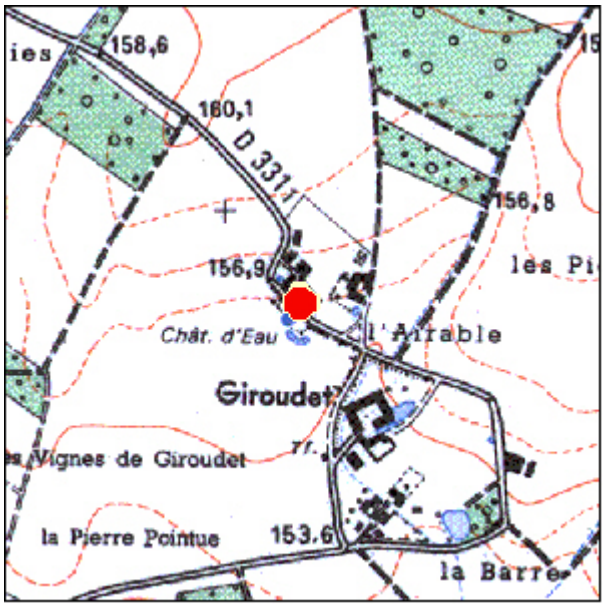

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Niche avec la statuette polychrome de Saint-Etienne (?), dans le mur sur rue de la ferme

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte *Référence informatique*
41 09-28137-0056

Vocable

Appellation et titre
Ferme de Giroudet

Destination successives et actuelles
ferme ; centre équestre

Adresse
Ferme (chemin de la)

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

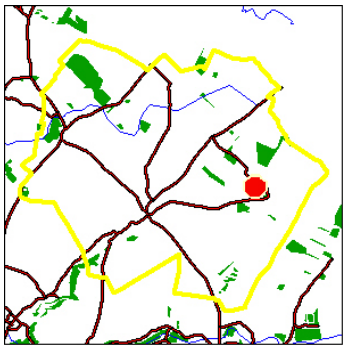

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

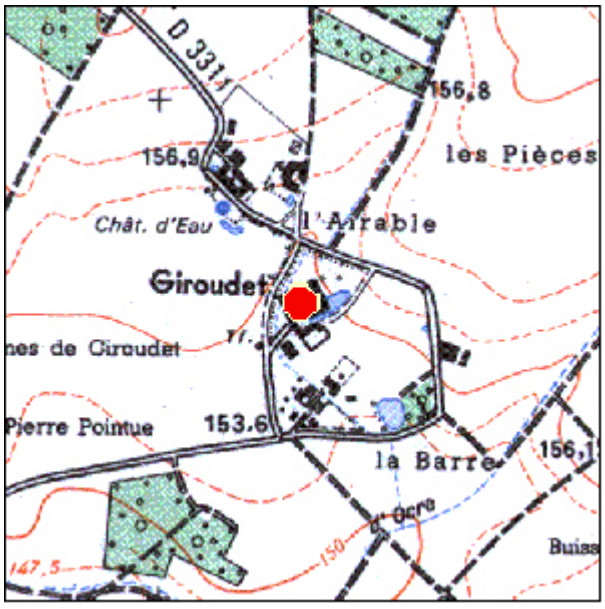

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la ferme de Giroudet, du côté Ouest

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0056

Commentaire descriptif



Vue de la ferme du côté Est,
pigeonnier (18e siècle?)

Commentaire historique



Vue de l'entrée et bâtiments du côté Sud

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 42 — *Référence informatique* 09-28137-0054

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Etienne (rue de) 2

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH



Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ferme, au Nord-Est du hameau, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 43
Référence informatique 09-28137-0057

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maisons

Adresse
Saint-Etienne (rue de) 6

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

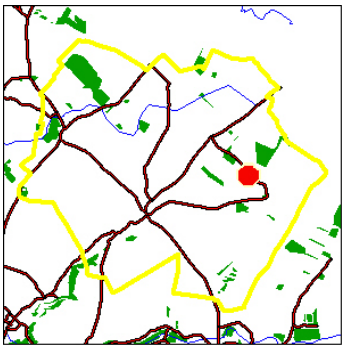

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

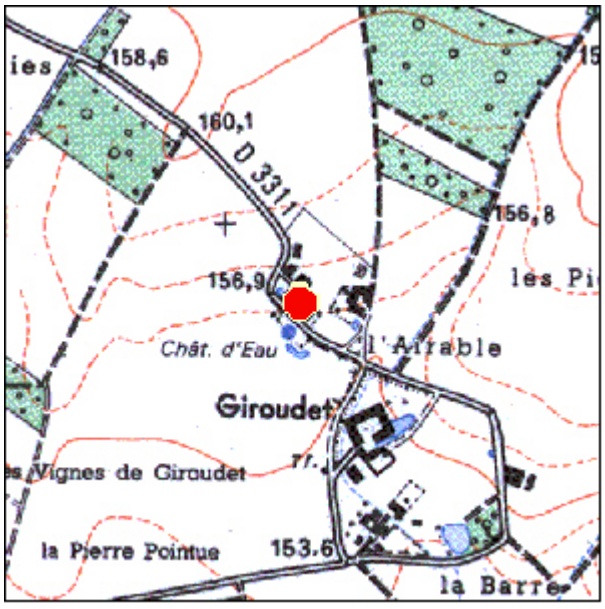

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la ferme du côté Sud-Est

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0057

Commentaire descriptif



Vue des bâtiments Sud, construction
en moellons de meulière enduits

Commentaire historique



Vue du bâtiment sur cour Nord (remanié)



Vue d'un saule têtard à l'Ouest des bâtiments

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 44 — *Référence informatique* 09-28137-0055

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Germain (impasse) 1

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

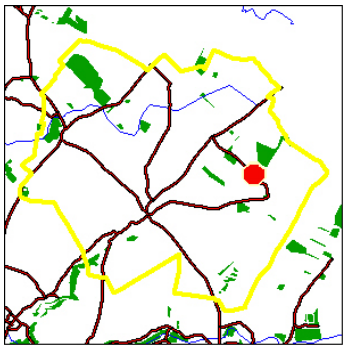

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

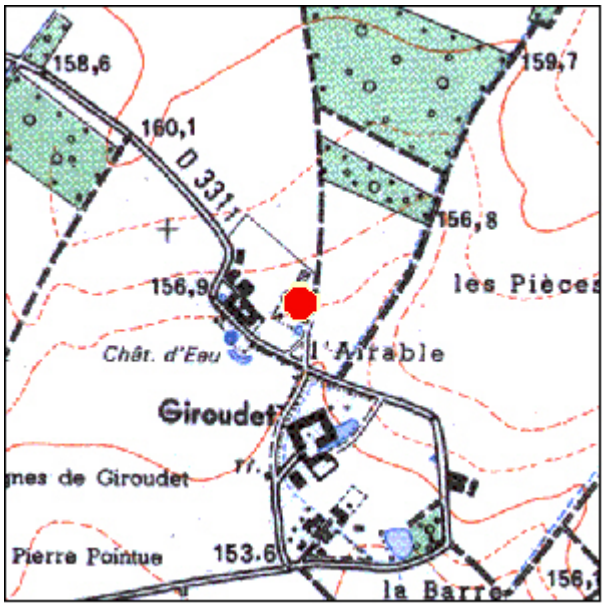

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ferme, au Nord du hameau, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Abreuvoir

N° carte 45
Référence informatique 09-28137-0053

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Etienne (rue de)

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

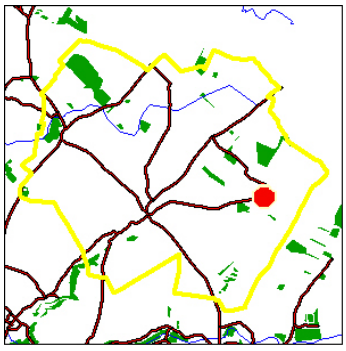

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de la mare, reliée au ruisseau d'Ocre
et au ruisseau du Bout Renard vers l'Est

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Arbre

N° carte 46 — *Référence informatique* 09-28137-0067

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Germain (impasse) 1

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété privée (?)

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

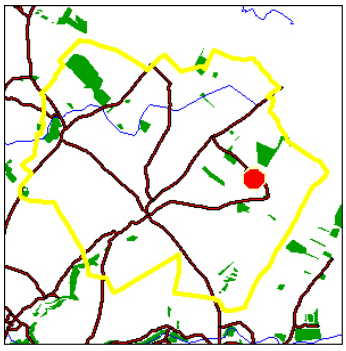

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

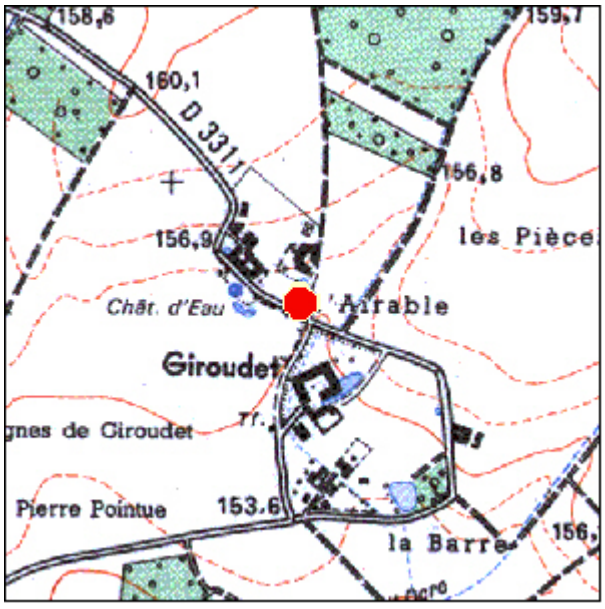

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Arbre fruitier, marquant l'accès à la ferme

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Château d'eau

N° carte 47
Référence informatique 09-28137-0059

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Saint-Etienne (rue de) 6

Lieu-dit
Giroudet

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

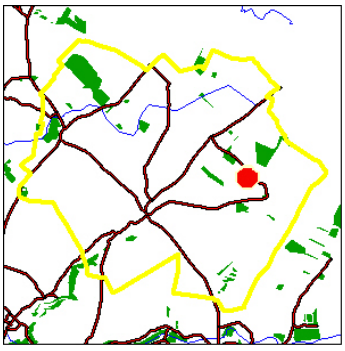

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
béton

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

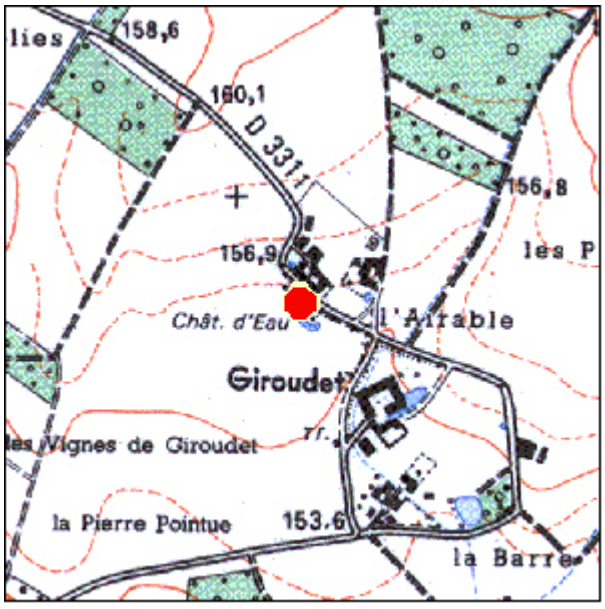

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Petit château d'eau, au Nord-Ouest du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Château d'eau

Référence informatique
09-28137-0059

Commentaire descriptif



Vue de détail du réservoir

Commentaire historique



Vue de détail de la porte



Vue du château d'eau face à la ferme

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Arbre

N° carte 48

Référence informatique 09-28137-0066

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

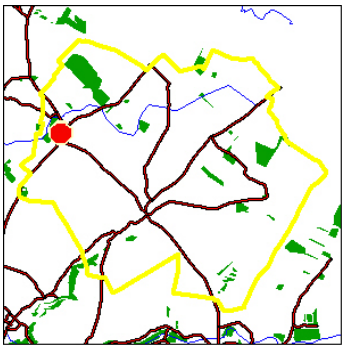

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
20e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

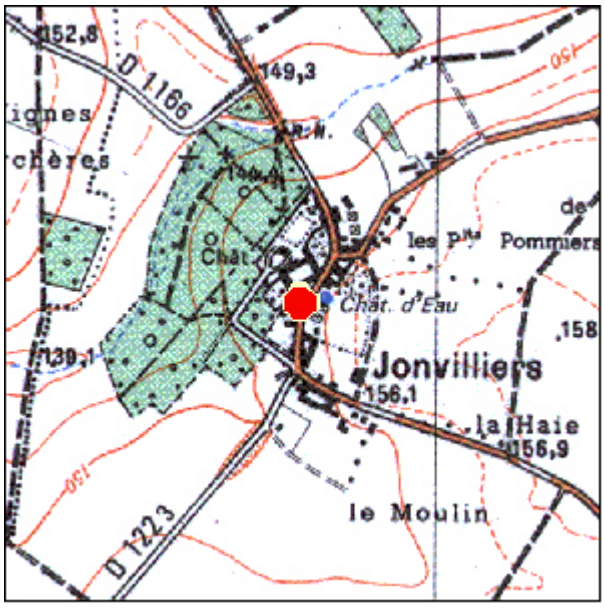

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de l'arbre près de la mare de Jonvilliers

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Château

N° carte 49
Référence informatique 09-28137-0037

Vocable

Appellation et titre
Château de Jonvilliers

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue) 17

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
Attente

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Non

Facilité d'accès
Non

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

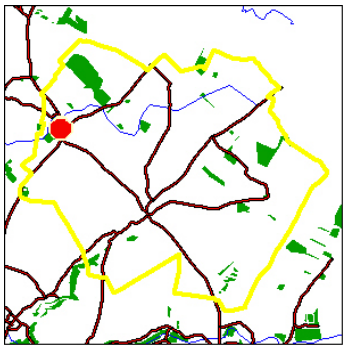

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
Attente

Datation des campagnes principales de construction
18e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

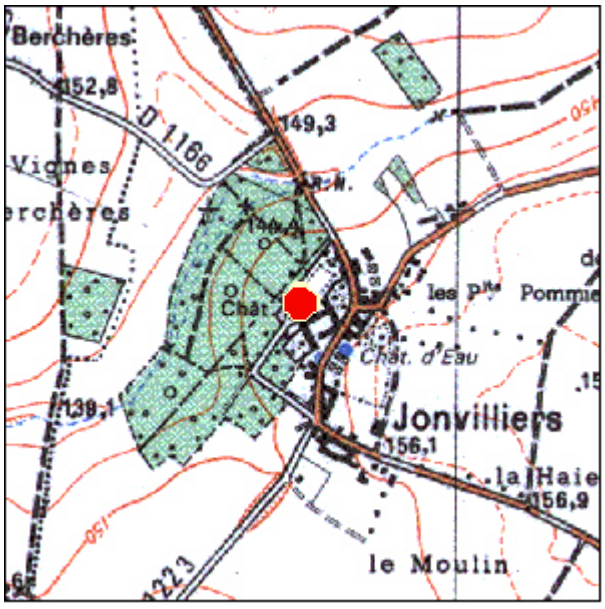

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Carte postale ancienne, vue du château de Jonvilliers

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Château

Référence informatique
09-28137-0037

Commentaire descriptif



Vue de l'alignement à l'entrée du château dans le hameau

Commentaire historique



Vue du parc boisé du château au Sud-Est



Vue de la ferme du château au centre du hameau (19e siècle)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 50
Référence informatique 09-28137-0048

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Malteau (rue du) 1

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

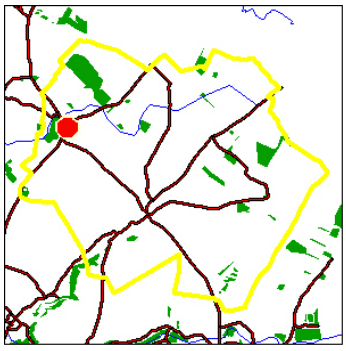

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

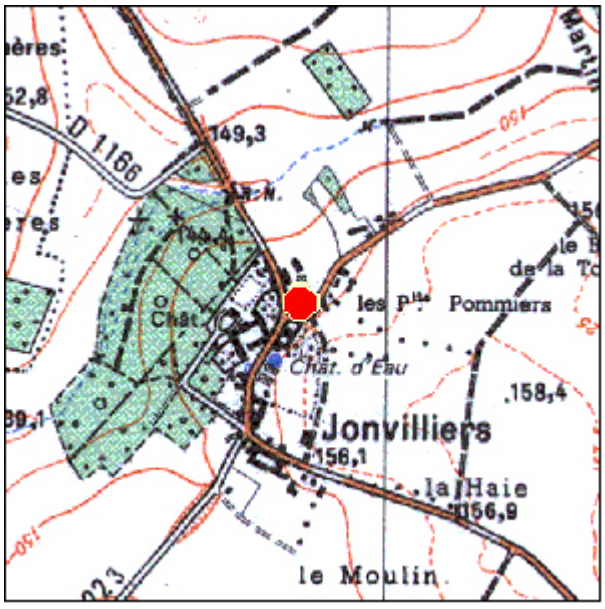

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne fermette, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 51
Référence informatique 09-28137-0047

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Malteau (rue du) 6

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
remanié

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

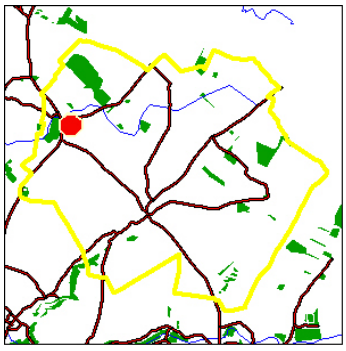

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

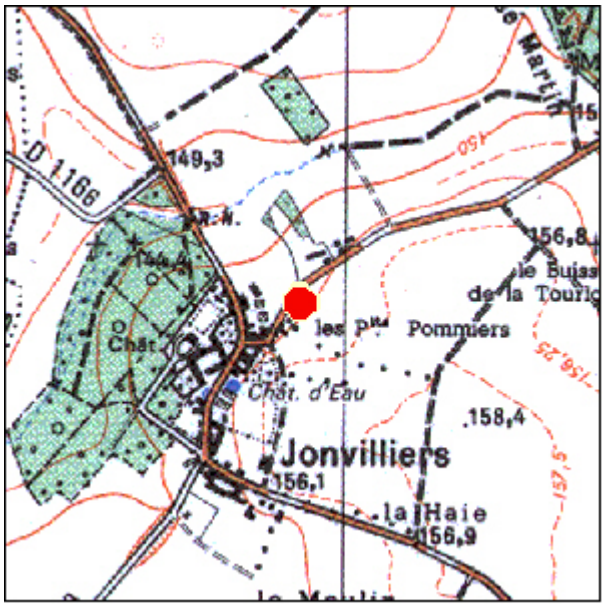

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne ferme, vue du portail et
mur-pignon du bâtiment Nord

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0047

Commentaire descriptif



Vue du bâtiment Nord, mise en oeuvre
en moellons de meulière et terre

Commentaire historique



Vue du bâtiment Ouest (remanié)



Vue du portail, en pierre de taille de grès,
clef portant vestige de date "18?"

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Fermes

N° carte 52
Référence informatique 09-28137-0038

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue) 13, 15

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

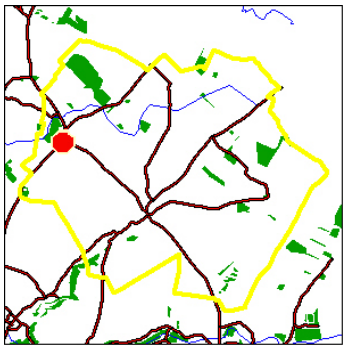

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
ardoise

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

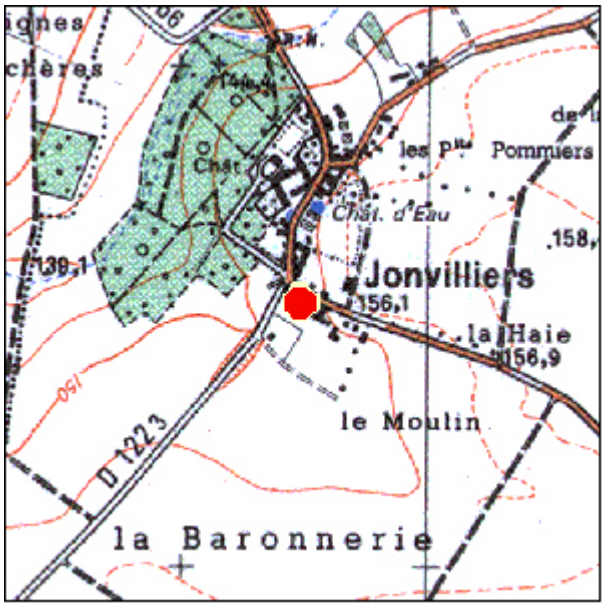

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Fermes à l'entrée Sud-Est du hameau, vue des bâtiments pignon vers la rue et granges

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Fermes

Référence informatique
09-28137-0038

Commentaire descriptif



Détail de la mise oeuvre en moellons de meulière

Commentaire historique



Vue d'un verger sur l'arrière d'une ferme (n°15)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 53
Référence informatique 09-28137-0043

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles
ferme ; maison

Adresse
Petit Lucien (rue) 20

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
restauré

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

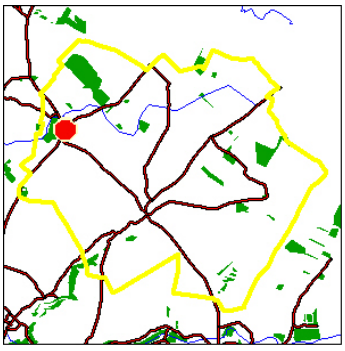

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

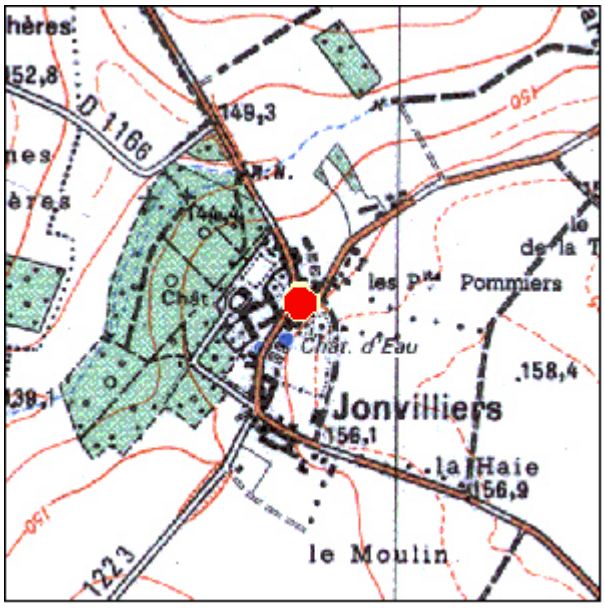

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Ancienne ferme, portail et anciens bâtiments d'exploitation Nord et Est

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0043

Commentaire descriptif



Vue du bâtiment Sud (anciens logis
et greniers, étables?)

Commentaire historique



Vue de détail du mur de clôture (moellons et tuiles mécaniques)
et du portail (maçonnerie et ardoises)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 54
Référence informatique 09-28137-0040

Vocable

Appellation et titre
Ferme de Jonvilliers

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue) 23

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

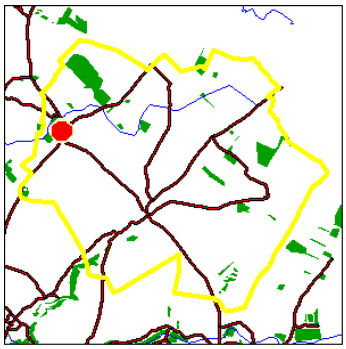

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile plate

Datation des campagnes principales de construction
milieu 19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

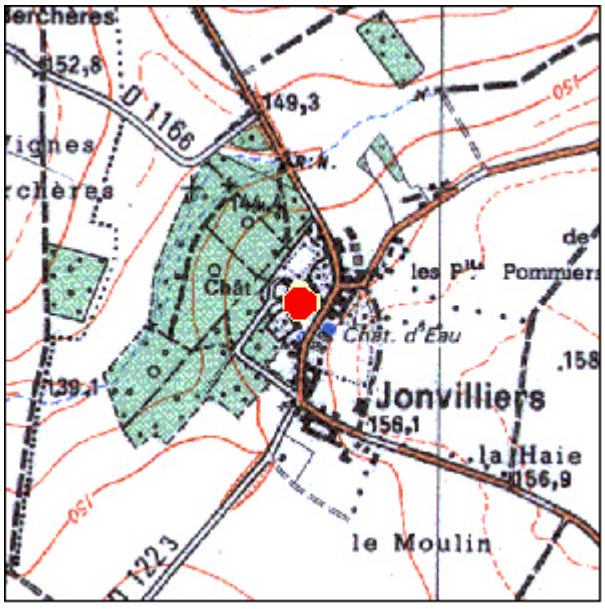

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la ferme monumentale de Jonvilliers,
au centre du hameau, bâtiment Sud et portail

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0040

Commentaire descriptif



Vue de l'entrée et du bâtiment Ouest (tuiles mécaniques)

Commentaire historique



Vue du portail (couverture ardoises), puits dans la cour, bâtiment Nord portant la date de "1848"

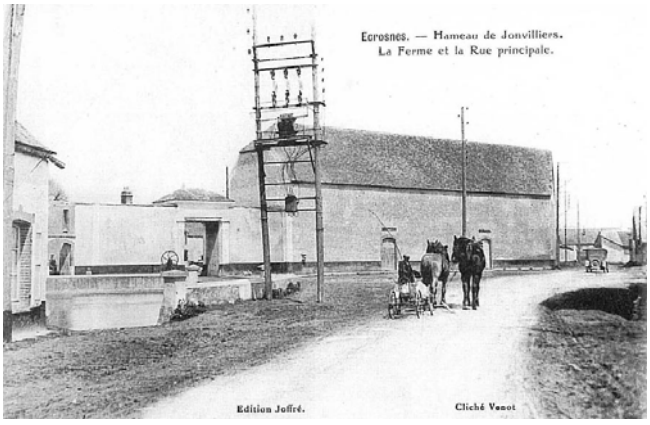

Carte postale ancienne (Régnier, 2003)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Ferme

N° carte 55
Référence informatique 09-28137-0049

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue) 24

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

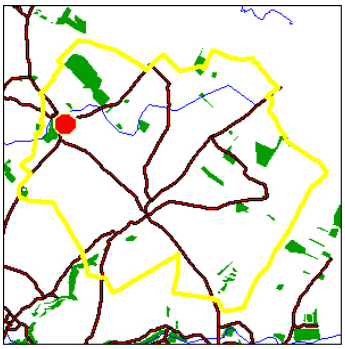

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
calcaire

Matériau de la couverture
tuile mécanique

Datation des campagnes principales de construction
2e moitié 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

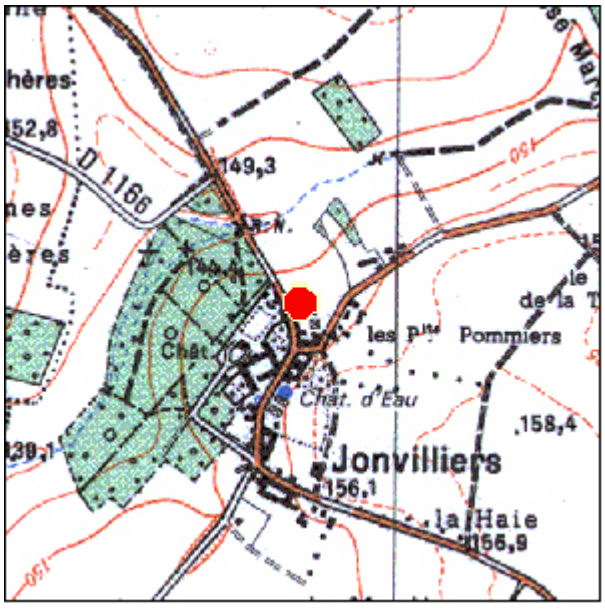

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue de la ferme du côté Sud, bâtiment Sud-Est de logis sur la cour, bâtiments Ouest de grange et dépendance

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Ferme

Référence informatique
09-28137-0049

Commentaire descriptif



Vue des dépendances côté rue, construction
en moellons de meulière enduits

Commentaire historique



Vue du bâtiment Nord-Est sur cour, grange



Vue de la mare au Nord de la ferme

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de ECROSNES
Canton de MAINTENON

Dénomination

Abreuvoir

N° carte 56

Référence informatique 09-28137-0046

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Malteau (rue du)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété publique (?)

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

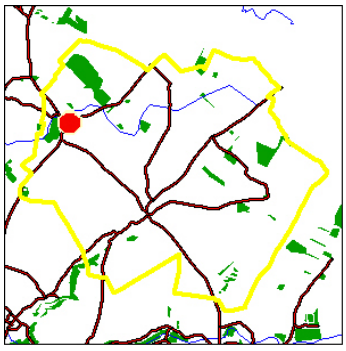

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

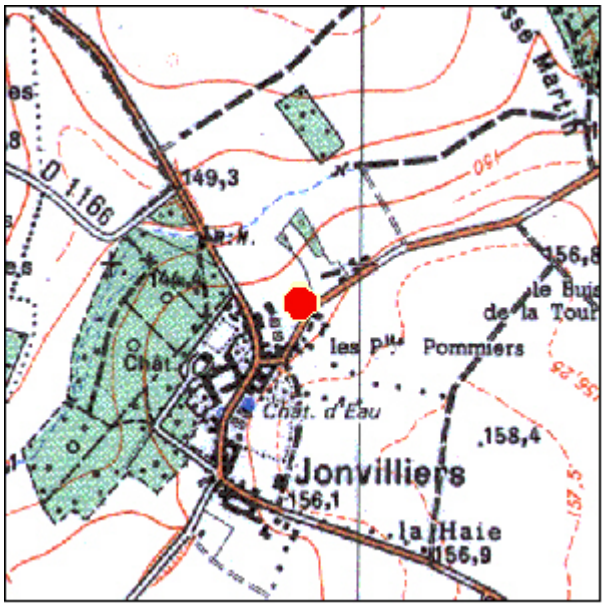

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue d'ensemble de la mare, située face à une ancienne ferme

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Abreuvoir

N° carte 57

Référence informatique 09-28137-0039

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

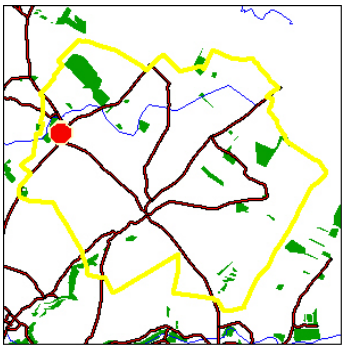

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
maçonnerie

Matériau de la couverture
pierre en couverture

Datation des campagnes principales de construction
19e siècle

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

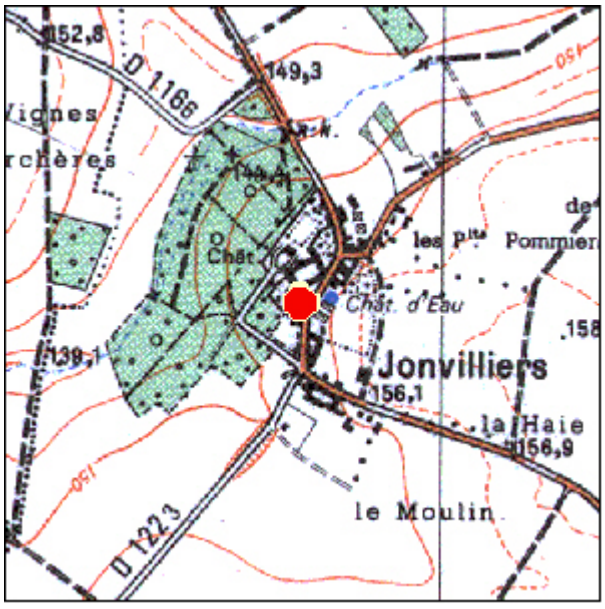

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Mare de la ferme de Jonvilliers, vue d'ensemble

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Abreuvoir

Référence informatique
09-28137-0039

Commentaire descriptif



Vue de l'accès à l'abreuvoir au bord Sud et arbre

Commentaire historique



Vue du bord Sud-Ouest de l'abreuvoir, escalier



Carte postale ancienne (coll. Mairie)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Pompe à eau

N° carte 58
Référence informatique 09-28137-0041

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
bon état

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

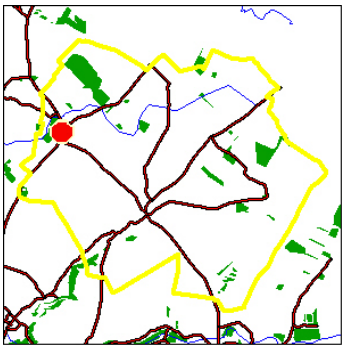

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
4e quart 19e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

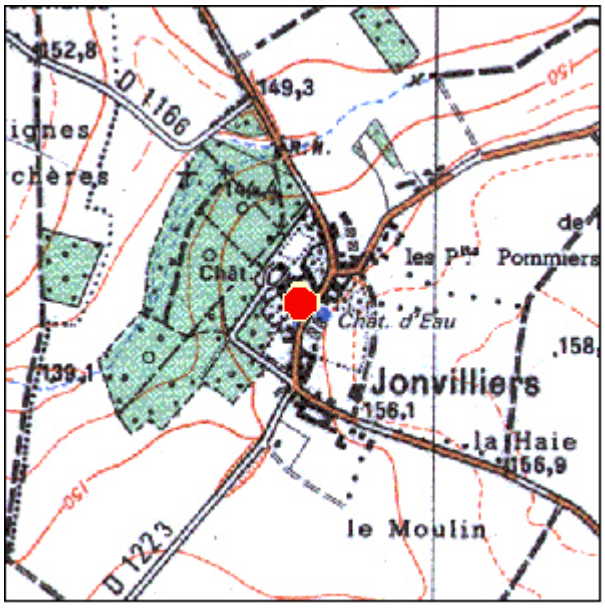

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Pompe à volant, à l'entrée de la ferme de Jonvilliers

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Borne fontaine

N° carte 59
Référence informatique 09-28137-0044

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue) ; Malteau (rue du)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Oui

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

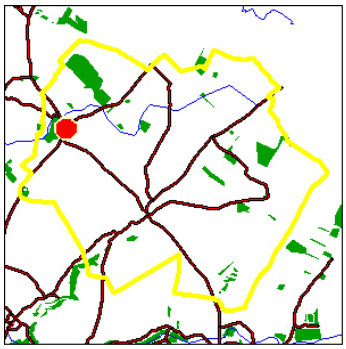

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
fonte

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre
Chappee (entrepreneur)

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

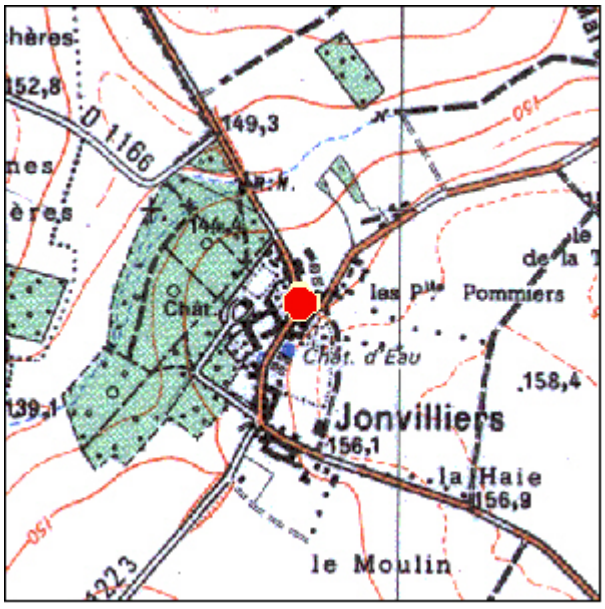

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Borne-fontaine, au carrefour Nord du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Dénomination

Borne fontaine

Référence informatique

09-28137-0044

Commentaire descriptif



Détail de l'inscription : "Fontaine économique CHAPPEE breveté déposé S.G.D.G."

Commentaire historique



Vue de détail : "Raccord d'incendie"

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Château d'eau

N° carte 60
Référence informatique 09-28137-0042

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Petit Lucien (rue)

Lieu-dit
Jonvilliers

Statut de la propriété
propriété de la commune

Etat de conservation
mauvais état

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

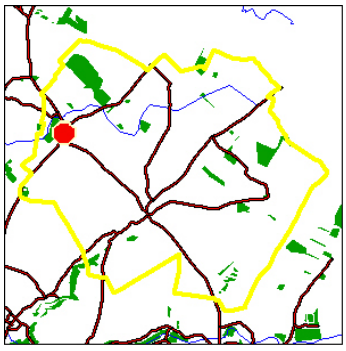

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
béton

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
1ère moitié 20e siècle (?)

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

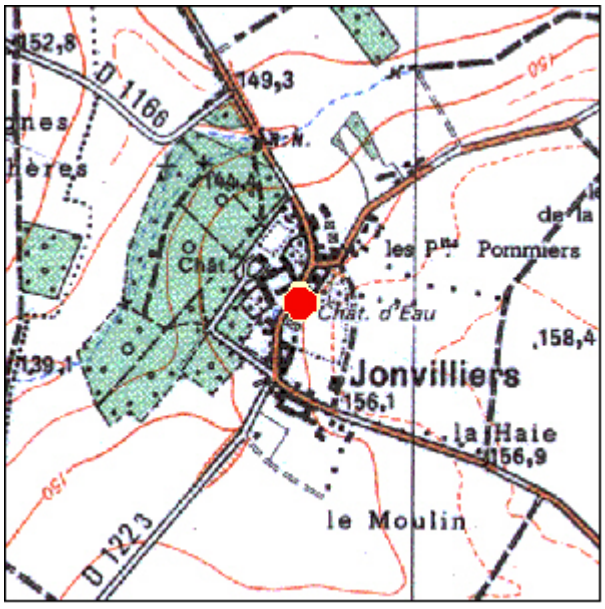

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Vue du château d'eau, au centre du hameau

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Verger (?)

N° carte 61
Référence informatique 09-28137-0045

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Enclos (près du chemin de l')

Lieu-dit
Jonvilliers (près de)

Statut de la propriété
propriété privée

Etat de conservation
Attente

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Non

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

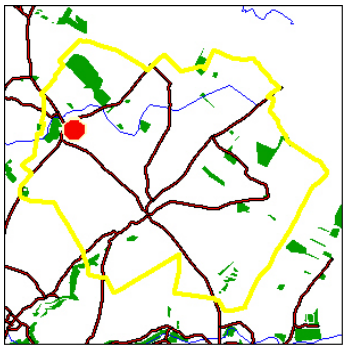

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre

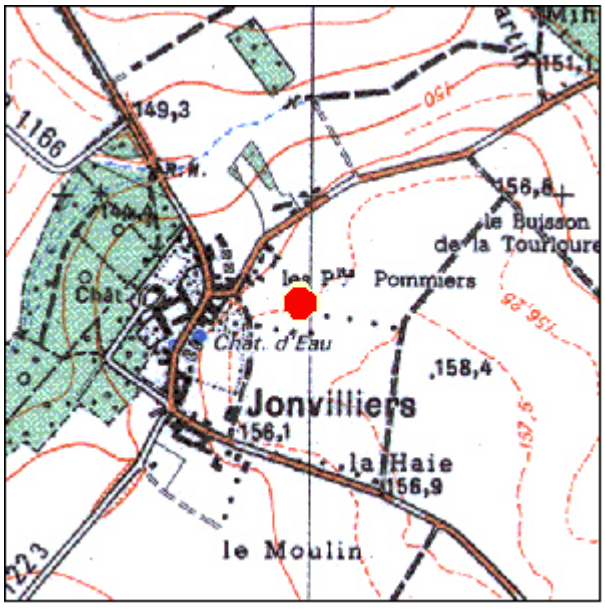

extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Arbres et arbres fruitiers, au lieu-dit "les Petits Pommiers",
à l'Est du hameau, vestiges d'un ancien verger (?)

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009

Commune de **ECROSNES**
Canton de **MAINTENON**

Dénomination

Arbre

N° carte 62 — *Référence informatique* 09-28137-0022

Vocable

Appellation et titre

Destination successives et actuelles

Adresse
Beauce (rue de la)

Lieu-dit
Soeurs les (près de)

Statut de la propriété
propriété privée (?)

Etat de conservation
état moyen

Ouverture au public
Non

Visibilité de la voie publique
Oui

Facilité d'accès
Oui

Nature de la protection MH
néant

Date de la protection MH

Eléments protégés MH

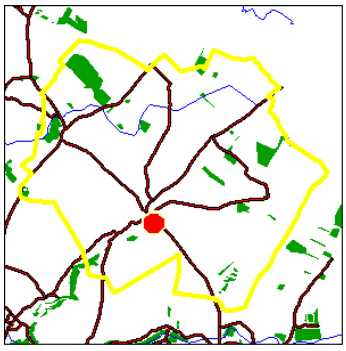

Situation géographique sur le territoire communal

Matériau du gros oeuvre
Attente

Matériau de la couverture
néant

Datation des campagnes principales de construction
Attente

Auteur de l'oeuvre

Personnes liées à l'histoire de l'oeuvre



extrait de la carte IGN mise à l'échelle 1/10000e



Arbre (châtaignier?), à l'entrée Sud du village

© CAUE 28, Conseil général 28, Inventaire général - 2009